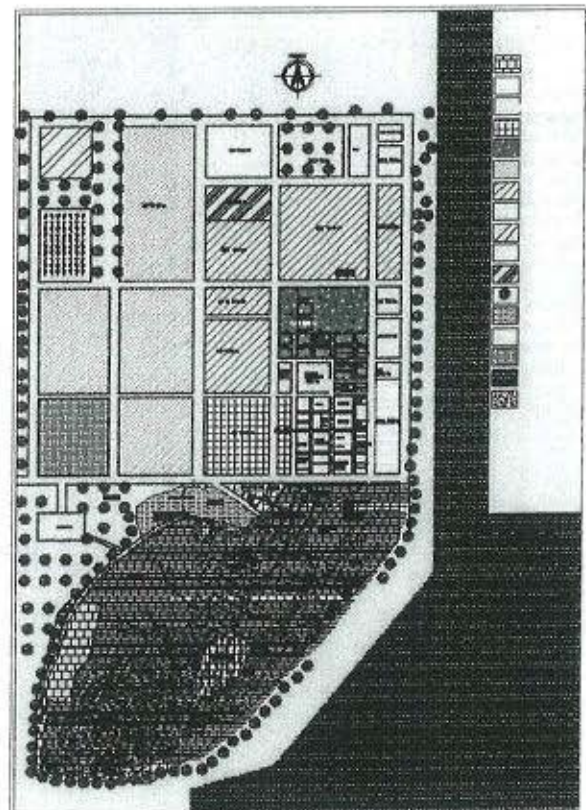
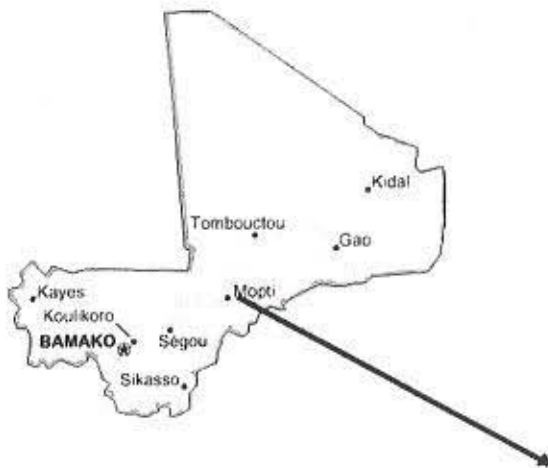


DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L' HABITAT
BAMAKO

Authentifié, le 21 MARS 2006

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS



Ω RAPPORT DEFINITIF SEPTEMBRE 2005

Ω **LE BUREAU D'ETUDES**

Ω «LA SOUDANAISE»

Ω Tél., 220 99 57 Fax 220 59 17

Ω E-mail : Soudanaise@buroticservices.net.ml

Ω BP : 8011 Sogoniko Derrière l'UNICEF - BAMAKO

Mme DIARRA
PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°05- 469 /P-RM DU 27 OCT. 2005

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-003 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Youwarou et environs.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Youwarou et environs (Commune de Youwarou).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Youwarou et environs (Commune de Youwarou).

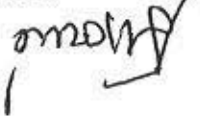
Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Bamako, le 27 OCT. 2005

Le Président de la République,

Amadou Toumani TOURE

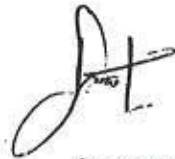


Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,



Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,



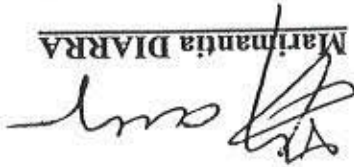
Kafougouna KONE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Abou-Bakar TRAORE

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,



Mariamata DIARRA

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1. CONTEXTE	4
2. OBJECTIFS.....	4
2.1 OBJECTIF GLOBAL.....	4
2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	4
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	5
I PERIMETRE D'URBANISATION :	6
1-1. PRESENTATION :	6
1-2. RAISONS DU CHOIX :	7
II HISTORIQUE	9
III. ÉVOLUTION - OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	12
3-1. ÉVOLUTION DU SITE	12
3.1. 1 PERIODE PRE- COLONIALE	12
3.1.2 PERIODE COLONIALE.....	12
3.1.3 PERIODE POST COLONIALE.....	12
3.2. OCCUPATION DU SITE.....	12
3.2.1. ZONES D'HABITAT	12
3.2.2. ZONES D'ACTIVITES	14
3.2.3. ZONES VERTES	14
3.3. ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES	14
3.3.1. ASPECTS PHYSIQUES DU SITE :	14
3.3.2. CONTRAINTES.....	17
IV. DEMOGRAPHIE	18
4.1. POPULATION ET COMPOSITION.....	18
4.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE ET DE LA VILLE DE YOUWAROU PENDANT LES 20 PROCHAINES ANNEES	20
4.3. MOUVEMENT MIGRATOIRE.....	21
V. ÉCONOMIE :	22
5.1. SECTEUR PRIMAIRE :	22
5.1.1. AGRICULTURE	22
5.1.2. ÉLEVAGE.....	22
5.1.3. PECHE	23
5.1.4 RESSOURCES FORESTIERES.....	24
5.1.5 RESSOURCES FAUNIQUES :	24
5.1.6. PRODUITS DE CUEILLETTE.....	24
5.2 SECTEUR SECONDAIRE :	24
5.2.1. ARTISANAT	24
5.2.2 INDUSTRIE.....	24
5.3 SECTEUR TERTIAIRE :	25
5.3.1 COMMERCE	25
5.3.2 TRANSPORT.....	25
5.3.3 INSTITUTIONS FINANCIERES.....	26
5.3.4 TOURISME.....	26
5.3.5 ADMINISTRATION.....	26
5.3.6 ONG :	26
VI. VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	27

6.1. VOIRIE :	27
6.1.1. VOIRIE PRIMAIRE	27
6.1.2. VOIRIE SECONDAIRE :	27
6.1.3. VOIRIE TERTIAIRE	28
6.2. RESEAUX DIVERS	28
6.2.1. ALIMENTATION EN EAU :	28
6.2.2. RESEAU D'ELECTRICITE :	31
6.2.3. RESEAU TELEPHONIQUE – TELEVISION - RADIO :	33
6.3. ENVIRONNEMENT	33
6.3.1 ASSAINISSEMENT	33
6.3.2 SITUATION DE L'ECOSYSTEME	34
VII. ÉQUIPEMENTS EXISTANTS	36
7.1 ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	36
7.2 ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	37
7.3 ÉQUIPEMENTS SOCIO- SANITAIRES :	38
7.4 ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX	38
7.5 EQUIPEMENTS DE TRANSPORT	39
7.5.1 ÉTAT ET ORGANISATION DU TRANSPORT DANS LA COMMUNE ET DANS LA VILLE	39
7.6 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	40
7.6.1 AIRES DE JEUX :	40
7.6.2 ESPACE CULTUREL :	40
7.7 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :	40
7.7.1 SITES TOURISTIQUES	40
7.7.2 : HOTELS :	40
7.8 EQUIPEMENTS CULTUELS :	40
7.8.1 MOSQUEES :	40
7.8.2 CIMETIERES :	41
7.9 ÉQUIPEMENTS DES SECURITE	41
7.9.1 GENDARMERIE	41
7.9.2 GARDE NATIONALE	41
7.9.3 PRISON CIVILE	41
DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT DE PLANICATION	42
INTRODUCTION	43
I. ZONAGE	44
1.1 ZONES D'HABITAT	44
1.1.1 ZONES D'HABITAT EXISTANT	44
1.1.2 ZONES D'EXTENSION DE L'HABITAT	44
1.2.1 ZONE DE BUREAUX	46
1.2.2 ZONE COMMERCIALE	46
1.2.3 ZONE SCOLAIRE	46
1.2.4 ZONE DE PETITES INDUSTRIES	46
1.2.5 ZONE ARTISANALE	46
1.2.6 ZONE HOTELIERE	46
1.2.7 ZONE D'HYDROCARBURES	46
1.2.8 ZONE DE DOUANE ET D'ENTREPOTS	46
1.2.9 RESERVE FONCIERE	46
1.2.10 ZONE DE MARAICHAGE	46
1.3 ARMATURE VERTE	46
II. VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT	47

2.1 VOIRIE	47
2.1.1 MAILLAGE.....	47
2.1.2 VOIES A CREER	47
2.1.3. VOIES A AMENAGER.....	47
2.1.4 OUVRAGES D'ART	48
2.2 RESEAUX DIVERS	49
2.2.1 RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	49
2.2.2. RESEAU D'ELECTRICITE	49
2.2.3 RESEAU TELEPHONIQUE :.....	49
2.2.4. TELEVISION ET RADIO.....	49
2.3 ENVIRONNEMENT	49
2.3.1 ASSAINISSEMENT	49
2.3.2 PRESERVATION DE L'ECOSYSTEME	51
III. ÉQUIPEMENTS PROGRAMMES	52
3.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	52
3.2 EQUIPEMENTS SOCIO - SANITAIRES	53
3.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	54
3.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :.....	54
3.5 ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :	55
3.6 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	55
3.7 ÉQUIPEMENTS CULTUELS.....	56
3.8 ÉQUIPEMENTS DE SECURITE	56
3.9 EQUIPEMENTS DE TRANSPORT	57
3.9.1 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE TRANSPORT.....	57
3.9.2 ORGANISATION DU TRANSPORT	57
3.9.3 PERSPECTIVES DANS LE TRANSPORT	58
IV EVALUATION SOMMAIRE DU SCHEMA	59
V. STRATEGIES D'APPLICATIONS.....	60
5.1 STRATEGIE FONCIERE :	60
5.2 STRATEGIE INSTITUTIONNELLE :	60
5.3 STRATEGIE FINANCIERE :	60
5.4 STRATEGIE SECTORIELLE :	60
5.4.1 SECTEUR DU PUS N° 1.....	60
5.4.2 SECTEUR DU PUS N° 2.....	61
VI. PHASAGE	62
VII. RECOMMANDATIONS	65
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	66
VIII ANNEXES	67

INTRODUCTION

1. Contexte

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a initié dans son Programme d'Action de 2004 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celle de Youwarou et Environs. Le but visé par la présente étude est d'élaborer un document de planification urbaine qui est un outil précieux de gestion et de développement pour les autorités communales.

2. Objectifs

2.1 Objectif Global

L'objectif global du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) est de doter la ville de Youwarou et environs d'un document de planification urbaine de premier degré annonçant son développement futur en terme économique, social et culturel en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations. Il est régi par le Décret N° 04 – 607 / P - RM DU 30 DEC. 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la Planification Urbaine

2.2 Objectifs spécifiques

Le Schéma Directeur d'Urbanisme s'attache à proposer :

- Un zonage attribuant aux différentes fonctions de la ville les espaces nécessaires, l'accent étant mis sur la localisation et les superficies à prévoir ;
- Un ensemble d'équipements (infrastructures urbaines, équipements sociaux et équipements économiques) destinés à satisfaire les besoins fondamentaux de nutrition et de santé, ainsi que les besoins d'éducation et d'épanouissement complet, dans un cadre de vie agréable ;
- L'organisation de la vie entre les différentes zones prévues à travers un réseau de voirie assurant un transport adapté en quantité et en qualité ; un transport sans nuisances résultant du bruit ou d'autres sources de pollutions telles que la poussière et les gaz des véhicules

Méthodologie de l'étude

La méthodologie utilisée est l'approche participative.

Les travaux d'élaboration du SDU de Youwarou, qui ont eu lieu du 13 au 21 octobre 2004, se sont déroulés sous forme d'un séminaire - atelier. A ce séminaire ont pris part :

- Les autorités administratives et politiques du cercle et de la commune.
- Les représentants des services techniques régionaux et locaux.
- Les représentants de la société civile, des groupes socioprofessionnels et des notabilités.

Le séminaire a été animé par le bureau d'étude « La Soudanaise sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH).

La liste des participants est jointe en annexe.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I PERIMETRE D'URBANISATION :

Le périmètre d'urbanisation se confond avec les limites de la commune de Youwarou

1-1. Présentation :

La commune rurale de Youwarou est située au centre du cercle de Youwarou. Couvrant une superficie de 1 266 km². Elle est limitée :

- au Nord Par la commune rurale de Soumpi dans le cercle de Niafunké ;
- au Sud par le Lac Debo et la commune rurale du Bimbéré-Tama ;
- à l'Est par les communes du Déboye et du Dirma ;
- à l'Ouest par la commune rurale du Farimaké.

La commune de Youwarou, dont le chef-lieu est la ville de Youwarou, est constituée de 22 villages listés dans le tableau N° 1 ci-dessous.

TABLEAU N° 0 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE YOUWAROU

N°	Localités	Longitude Est	Latitude Nord	Distance / Youwarou (km)
1	Youwarou (Homboloré)	4°26'	15°38'	0
2	Youwarou (Ouro)	"	"	0
3	Banguita	4°35'	15°29'	45
4	M'Baradou	4°32'	15°40'	10
5	M'Banadji	-	-	-
6	Waladou / Oualadou	4°25'	15°23'	30
7	Aouré	4°31'	15°52'	60
8	Enguem	4°23'	15°48'	25
9	Ouanam	4°32'	15°56'	50
10	Koïra	4°39'	15°66'	80
11	Pirso	4°41'	15°66'	90
12	Dienna	4°44'	15°66'	100
13	Simassi	4°44'	15°63'	30
14	Goureye	4°42'	16°59'	110
15	Sakamara	4°39'	15°56'	65
16	Rouberé	4°38'	15°5'	50

17	Fafou	4°35'	15°47'	15
18	Yogoro	4°32'	15°44'	7
19	Diolly	4°39'	15°44'	40
20	Tanna	4°40'	15°40'	25
21	Kangourou	4°41'	15°39'	25
22	Kadigui	4°42'	15°35'	20

Au moment des hautes eaux, la ville de Youwarou devient une zone inondée pendant six (06) mois. C'est ce qui lui a valu la réputation de «ville noyée où l'on meurt de soif ».

1- 2. Raisons du choix :

La ville de Youwarou, chef-lieu de la commune rurale du même nom, entretient des rapports socio-économiques avec son hinterland qui lui procure pour la satisfaction de ses besoins des denrées alimentaires provenant de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Par ailleurs elle ravitaille les villages avoisinants en produits manufacturés et en biens d'équipements et leur fournit des services.

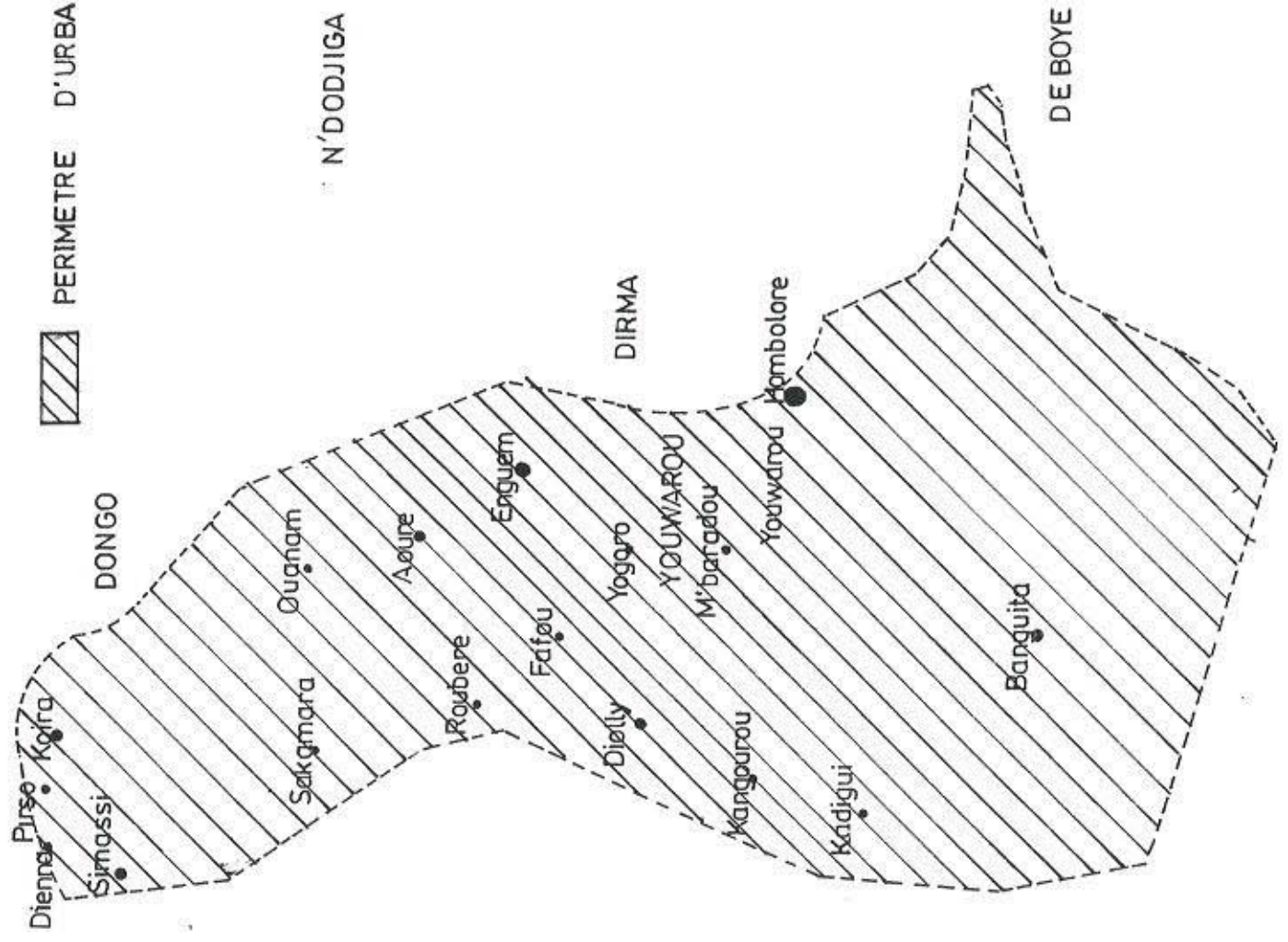
En effet la ville de Youwarou sert de plaque tournante pour les 22 villages de la commune. Les liens sont multiformes notamment sur le plan administratif, socio-culturel et économique.

**CARTE DU PERIMETRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE YOUWAROU
ET ENVIRONS.**

LERE

DIANKE

PERIMETRE D'URBANISATION



II HISTORIQUE

Selon la tradition orale, la ville de Youwarou serait fondée vers le XII^{ème} siècle par un pêcheur du nom de Youwarou qui vivait dans un trou au pied d'un arbre appelé "Tabarawel", entre Ouro et Homboloré. Pour beaucoup de gens, Youwarou est le nom du pêcheur qui vivait régulièrement sur le site et qui finit par lui donner son nom. Le lieu était, à l'époque, très poissonneux et l'abondance des ressources halieutiques était telle, que l'on déployait peu d'efforts pour s'en procurer.

On piquait et tuait autant de poissons qu'on voulait. De là est venu le nom **you – warou** (piquer tuer).

D'autres soutiennent que you – warou veut dire **piquer – revenir**.

La contraction des deux verbes finit par donner Youwarou le nom du pêcheur.

Il faut retenir ici que Ouro et Homboloré sont deux villages qui forment la ville de Youwarou.

Le pêcheur fût rejoint par une femme Diawando du nom **de Hawa Hamadoun Yoro**, venue du Farimaké et qui décida de vivre avec lui.

Ils eurent ensemble plusieurs enfants dont Sala.

Ensuite arriva un tisserand qui décida lui aussi de rester à côté de cette famille.

Quelques années après, des **Férobés** (Gens venus d'ailleurs) ont quitté le Sud pour venir s'installer à côté d'eux, du côté Ouest de Youwarou, vers les bourgoutières. Ce qui leur a valu d'en être les propriétaires.

Les trois ethnies vivaient en parfaite harmonie.

Après un autre Diawando **Landouré** accompagné de son frère à la tête d'une cavalerie importante et impressionnante, s'installa à côté des Férobés et devint leur guide.

Plus tard l'enfant de Youwarou appelé Sala s'installa un peu à l'écart de son père au lieu situé en face de l'ancien bureau de l'arrondissement. Cette place fut appelée Saré-Sala, (village de Sala).

A l'époque, la zone était sous le contrôle des Bambaras de Ségou puis passa sous celui des Touareg.

Les **Diawambé Bocoum** sont les descendants de Hawa Hamadoun Yoro mariée au Bozo.

Safarma Landouré, le respectable guide des Férobés devint le chef de Ouro-Youwarou.

Ce fut ensuite l'arrivée d'un somono Tiao avec des instruments de pêche plus performants. Sala, fils de Youwarou le pêcheur l'accueille, l'accepte et travaille avec lui. La confiance s'installa entre eux et Sala lui donna la chefferie de son campement qui prendra par la suite le nom de Homboloré (chez les somonos).

Il y eût ensuite l'arrivée d'un homme appelé **Dioro Maoudo** avec une très forte cavalerie. **Safarma Landouré Diawando**, le chef de Ouro-Youwarou l'accueillit avec tous les honneurs. Il s'installa à Ouro et

quelques années après, **Dioro Maoudo** amena le chef de Ouro – Youwarou à partager les « Bourgoutières. » avec lui.

C'est ainsi que les yalalbés ethnies de Dioro Maoudo, deviennent propriétaires d'une partie des Bourgoutières et le «**Grand Dioro**» devient «**Dioro Yalalbé**».

Plusieurs chefs de village se sont succédés à Ouro-Youwarou ainsi qu'à Homboloré.

Ce furent :

Dans le village de Ouro

- **Avant Sékou Amadou :**
 - 1°) Safarma
- **Durant le règne de Sékou Amadou :**
 - 2°) Hamaciré Safarma
 - 3°) Séyo Safarma
 - 4°) Allaye Hamaciré
 - 5°) Oumarou Hamaciré
- 6°) Bireima Allaye
 - 7°) Aly Oumarou Allaye.

De l'Indépendance à nos jours :

- 8°) Allaye Bireima
- 9°) Hamaciré Bireima
- 10°) Allaye Biréima
- 11°) Hamadoun Allaye
- 12°) Malick Allaye N'Douré l'actuel.

Dans le village de Homboloré

- **Avant Sékou Amadou ::**
 - 1°) Mado Tiao
 - 2°) Sory Tiao
 - 3°) Fawaré Tiao
 - 4°) Tié Fawaré Tiao
 - 5°) Faramani Tiao
 - 6°) Abdourhamani Tiao
 - 7°) Mémoye Kamani Tiao
 - 8°) Kamani Tiao.
- **Durant le règne de Sékou Amadou :**
 - 9°) Kaïgoussoum Kamani Tiao
 - 10°) Tié Kaïgoussou Kamani Tiao

11°) Kaïgoussoum Tiao.

- **Au moment des razzias ou la période du Fouta :**

12°) Moussa Tiao.

- **A l'époque coloniale :**

13°) Amiri Souka Tiao

14°) Kakaye Tiao

15°) Abdoulaye Bocari.

De l'Indépendance à nos jours :

16°) Ibrahim Abdoulaye Tiao dit Sory Amiri

17°) Kola Kakaye Tiao

18°) Ibrahim Abdoulaye Tiao dit Sory Amiri l'actuel.

Le 15^{ème} chef de village Abdoulaye Bocari qui est décédé en 1980, a commencé son règne pendant la période coloniale.

La ville de Youwarou comptait parmi les **sept (07)** villages de Yalalbés (**Youwarou, Banguita, Kadigui, Kangourou, Tana, Diolly, M'Baradou**) qui faisaient partie du canton du Farimaké unissant le désert à la plaine herbeuse du bourgou, de Léré à Youwarou.

III. Évolution - Occupation et Analyse du Site

3-1. Évolution du site

3.1. 1 Période pré- coloniale

En cette période il y avait le village de Ouro, et les unités d'habitation de Saré-Sala, Karandémou, Komona, Gnoumani Guembo, formant le vilage de Homboloré. Chaque unité d'habitation tire son nom de celui de son fondateur.. Il existait un marché pouvant être considéré comme le seul équipement socio-économique. Ouro et Homboloré constituent le noyau ancien et se caractérisent par une organisation traditionnelle de l'espace..

3.1.2 Période coloniale

Cette période, a vu la réalisation des équipements ci-après :

- la ferme qui est devenu le groupe scolaire de Homboloré ;
- la construction servant de résidence au Préfet ;
- la Poste ;
- l'élevage.

3.1.3 Période post coloniale

Il y eût pendant cette période la création de nouveaux quartiers tramés et l'extension de Ouro. Il s'agit de Kokolel, Bela Farandi, Lame Farandi, la nouvelle zone de bureaux et Ouro-extension.

3.2. Occupation du site

3.2.1. Zones d'habitat

Il y a deux types d'habitat : l'habitat traditionnel où les rues sont sinueuses et les quartiers tramés.



MAISON TYPE EN PAILLE DES BOZO



POSE DE BRIQUES ET DE CLAUSTRAS CUIITS



**FABRICATION LOCALE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- Claustrâs et briques cuites**

3.2.2. Zones d'Activités

- Marché

Il est situé au sud – est , près de la berge du lac .dans le village de Homboloré. Il n'est pas délimité et déborde sur les rues voisines. Il regroupe des boutiques, des ateliers de couture et de réparation de postes radio, de téléviseurs, des magasins de vente d'essence, de pétrole, de gaz oil, des gargotes, des ateliers pour ébénistes, des forges, des fours pour le pain, des caisses d'épargnes et de crédits, des magasins FGR (fédération de groupements ruraux), des bijouteries, des hangars pour cordonniers, une boucherie, une cabine téléphonique, une plate-forme multi- fonctionnelle (moulin + charge de batteries + décortiqueuse).

- Centre Administratif

Les services administratifs sont éparpillés dans le village de Homboloré. Ce sont :

- la Poste ;
- le Service Local de l'Appui Conseil de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (SLACAER) ;
- le Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC) ;
- le Service Local de la Jeunesse des Sports des Arts et de la Culture (SLJSAC) ;
- la Gendarmerie dans le quartier Karandenou ;
- la Garde Nationale ;
- l'Opération Pêche et le Conseil de Cercle dans le quartier Komona ;
- le Centre d'Alphabétisation des Femmes.

Les bâtiments administratifs sont pour la plupart en banco.

Au Nord de la ville, une nouvelle cité administrative est créée avec des bâtiments en dur. Elle regroupe le Centre d'Animation Pédagogique (CAP), la Justice, le Centre de Santé de Référence (CSR), le Service de la Conservation de la Nature (SCN), la Mairie, la Perception, le Cercle, l'association de l'adduction d'eau et ses installations, la station TV-FM, l'OPAM.

3.2.3. Zones Vertes

Les zones vertes sont constituées par :

- les périmètres maraîchers à l'Est de la ville le long de la berge et à l'Ouest où il existe des puits.
- les pépinières au Nord Est de la ville appartenant au Service de la Conservation de la Nature. Elles couvrent une superficie d'environ un (1) ha.

3.3. Analyse du site et de ses Contraintes

3.3.1. Aspects physiques du site :

Superficie - Sols – Relief.

La commune de Youwarou couvre une superficie de 1266 Km² soit le 1/1000 de celle de la région de Mopti.

La ville de Youwarou s'étend sur environ 500 ha..

Les sols de la commune sont classés parmi les sols ferrugineux tropicaux. Toutefois on rencontre des sols argileux dans les plaines relativement riches et favorables à la riziculture, à la culture du sorgho de décrue.

Le relief est peu accidenté avec quelques dunes de sable.

Climat.

Le climat est de type sahélien et est caractérisé par la faiblesse des pluies tombant entre Juin et Décembre.

Pluviométrie et Vents**Vents**

Les vents dominants sont l'harmattan soufflant du Nord- Est au Sud- Ouest de Décembre à Mars et la mousson qui souffle du Sud- Ouest au Nord - Est entre Juin et Octobre.

Pluviométrie

la pluviométrie est faible. Elle varie entre 350 à 400 mm / an (Direction nationale de la météorologie).

Hydrographie.

La commune rurale de youwarou est traversée par le fleuve Niger, véritable mère nourricière et son bras le Diaka.

En hivernage, l'inondation de la plaine ainsi que des différentes mares et rivières de la zone engendre un lac appelé lac Débo.

Faune.

Elle est constituée d'hyènes, de chacals, d'écureuils, de hérissons, de singes et de lièvres. On y rencontre aussi des reptiles tels que le boa, la vipère, la couleuvre.

Flore.

Les arbres et arbustes rencontrés dans la commune sont décrits dans le tableau ci-après

TABLEAU N° 1 : NOMS SCIENTIFIQUE ET VERNACULAIRES DES ARBRES ET ARBUSTES RENCONTRES DANS LA COMMUNE

N°	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
1	<i>Acacia nilotica</i>	Bouana
2	<i>Zuzuphus mauritiana</i>	N'Tomono
3	<i>Zuzuphus mucronata</i>	Souroukou n'tomono
4	<i>Balanites eegyptiaca</i>	Zékènè
5	<i>L'hyphaen tabaïca</i>	Zimini
6	<i>Borassus acthiopium</i>	Sébé
7	<i>Myragina lnermis</i>	N'Doun
8	<i>Ficus Tonningü</i>	Doubalé
9	<i>Tamarindus indica</i>	N'Tomi
10	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	Matélaton yiri
11	<i>Prosopis juliflora</i>	-
12	<i>Azadichta indica</i>	Yirnikounani
13	<i>Diospiros mespiliphormis</i>	Sunsun
14	<i>Acacia albida</i>	Balazan
15	<i>Acacia pinnata</i>	N'gliko
16	<i>Leptadenia pyrotecnica</i>	-
17	<i>Leptadenia astata</i>	Zoguen
18	<i>Mimasa pigra</i>	-



ANNCIENNE FORÊT SACRÉE QUI SERVAIT DE RETRAITE AUX SAINTS

3.3.2. Contraintes

Contraintes physiques.

La ville est limitée à l'Est par le Lac Debo. Il existe deux mares à l'intérieur de la ville et des dunes de sable au Sud-Ouest.

Contraintes juridiques.

Il y a deux titres fonciers à Homboloré datant de la période coloniale dans le noyau ancien de la ville; ces deux titres ne constituent pas de contrainte majeure. Il n'existe pas de titre foncier dans les zones d'extension.

Contraintes culturelles.

Il existe un site archéologique à Homboloré.

Problématique foncière.

Les textes sur l'attribution des parcelles ne sont pas respectés puisque des attributions continuent d'être faites par les chefs de village.

IV. Démographie

4.1. Population et composition

Selon le Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 la population de la commune rurale de Youwarou est d'environ 17229 habitants répartie entre 22 localités de la commune dont la ville de Youwarou.

Pour la commune, le nombre de ménages est de 3 315 pour 1 959 concessions soit des moyennes de 1,69 ménages par concession et 5,20 personnes par ménage. La population de la ville est estimée à 5 226 habitants.

Pour la ville de Youwarou, le nombre de ménages est de 986 pour 583 concessions soit 1,69 ménages par concession et 5,20 personnes par ménage.

Pour les autres localités de la commune la population entre 265 habitants à Banadji à 1479 habitants à Diolly.

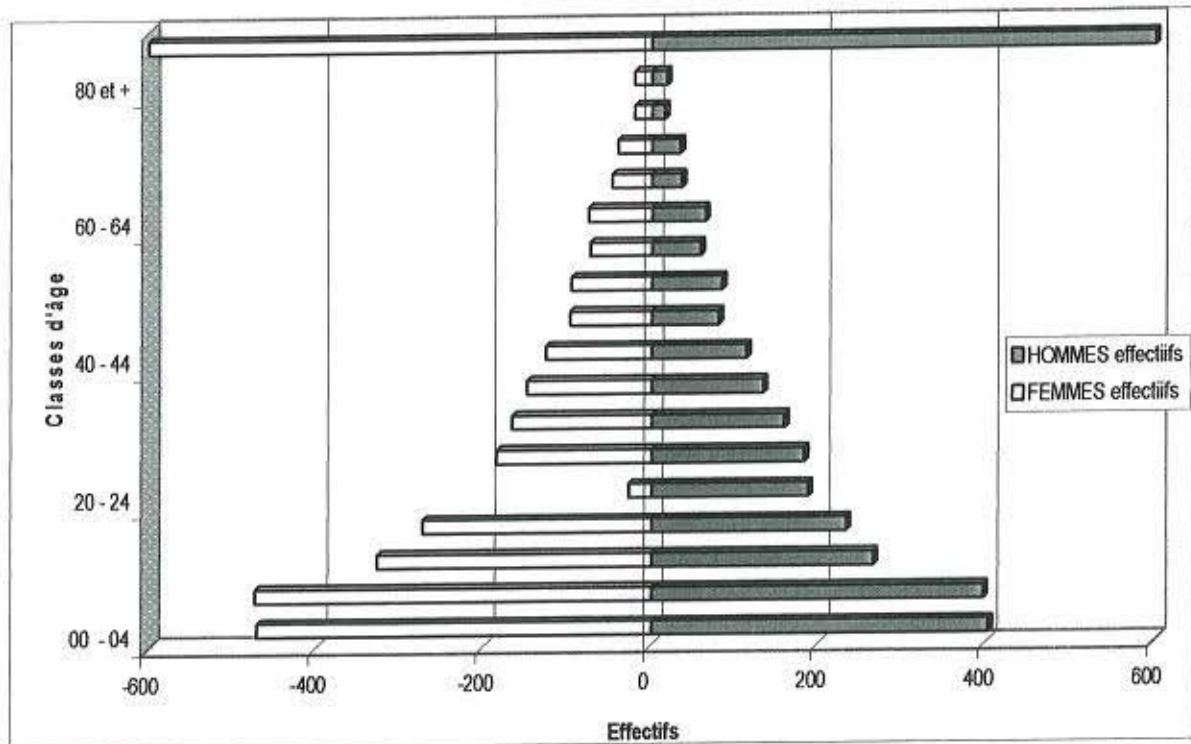
La population communale est composée de Peuls, Bozos, Somonos, Markas, Bambaras, Sonraï, Bellas, Tamacheqs, Bobos et Dogons. La principale religion pratiquée est l'islam. Selon les chiffres du RGPH de 1998 la tranche d'âge de 0 à 20 ans représente 52% de la population et celle de 60 ans et plus 14%. C'est donc une population relativement jeune. Selon les mêmes chiffres du RGPH 1998, les femmes représentent 51,60% et les hommes 48,40%. Le taux d'accroissement est de 2,3% pour le Cercle de Youwarou selon le RGPH de 1998.

TABLEAU N°2 POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE : VILLE DE YOUWAROU

CLASSES D'ÂGE	HOMMES		FEMMES	
	effectifs	Pourcentages	effectifs	Pourcentages
00 - 04	402	16	471	18
05 - 09	396	16	472	18
10 - 14	265	11	327	12
15 - 19	233	9	273	10
20 - 24	187	8	28	1
25 - 29	183	7	185	7
30 - 34	159	6	166	6
35 - 39	134	5	148	6
40 - 44	113	5	126	5
45 - 49	81	3	97	4
50 - 54	84	3	95	4
55 - 59	58	2	73	3
60 - 64	64	3	75	3
65 - 69	36	1	47	2
70 - 74	34	1	41	2
75 - 79	15	1	20	1
80 et	18	1	20	1
Total	2460	100	2666	100

Source : DNSI

PYRAMIDE DES ÂGES



4.2. Évolution de la population de la commune et de la ville de Youwarou pendant les 20 prochaines années

Le tableau ci – dessous donne la population (et l'évolution de cette dernière), de la ville de Youwarou et des villages de la commune

TABLEAU N° 3 EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE ET DE LA COMMUNE DE YOUWAROU DE 1998 à 2024

N°	Localités	Année	1998	2004	2014	2024
1	Youwarou(Homboloré)		2683	3075	3860	4846
2	Youwarou (Ouro)		2443	2800	3515	4413
3	Banguita		719	824	1035	1299
4	M'Barabou		568	651	817	1026
5	M'Banadji		265	304	381	479
6	Waladou		576	660	829	1040
7	Aouré		1423	1631	2047	2570
8	Enguem		867	994	1247	1566
9	Ouanam		515	590	741	930
10	Koïra		691	792	994	1248
11	Pirso		275	315	396	497
12	Dienna		453	519	652	818
13	Semassi		354	406	509	639
14	Goureye		474	543	682	856
15	Sakamara		297	340	427	536
16	Rouberé		429	492	617	775
17	Fafou		474	543	682	856
18	Yogoro		418	479	601	755
19	Diolly		1479	1695	2128	2671
20	Tanna		516	591	742	932
21	Kangourou		879	1007	1265	1588
22	Kadigui		431	494	620	778
	Total		17229	19748	24790	31119

Source : DNSI

Récapitulation

Année	1998	2004	2014	2024
Population de la ville de Youwarou	5126	5875	7375	9259
Population de la Commune de Youwarou	17229	19748	24790	31119

Source : DNSI

Le taux d'accroissement adopté de 2,3% est celui déterminé par le recensement général de la population et de l'habitat en 1998.

4.3. Mouvement migratoire

L'exode intéresse surtout les jeunes (bras valides) à destination des grands centres urbains comme Bamako, Sikasso, Abidjan. L'émigration est importante surtout pendant la période de récolte du riz dans le Macina. L'immigration concerne surtout les populations de pêcheurs en provenance de Macina, de Djenné, de Ségou etc....

V. Économie :

5.1. Secteur primaire :

5.1.1. Agriculture

Dans la commune rurale de Youwarou, il existe deux types de cultures :

- les cultures sèches en zones exondées, tributaires de la pluviométrie et comprenant : le mil, le sorgho, l'arachide.
- la culture du riz de submersion pratiquée dans les zones inondées et sur quelques périmètres irrigués.
- Le maraîchage est également pratiqué au bord du fleuve et dans les plaines. Les principales spéculations rencontrées dans le maraîchage sont : la patate douce, le manioc, la pomme de terre, la tomate, l'oignon et le piment.

La superficie totale cultivée, toutes spéculations confondues était de 14780 ha en 2003 / 2004 pour 5210 exploitations agricoles.

Tableau N° 4 LES SUPERFICIES PAR SPECULATION : CAMPAGNE AGRICOLE 2003-2004.

N°	Cultures	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production potentielle
01	Mil	6000	750	4 500 000
02	Riz SL	400	800	320 000
03	Riz mare	450	750	337 500
04	Riz PIV	60	400	24 000
Production réelle de la campagne 2004 = 435 T				5 181 500 kg

Source : SLACAER

Les difficultés de l'agriculture sont :

- les déprédateurs surtout les oiseaux granivores, les sauterelles, les criquets ;
- le sous équipement ;
- l'insuffisance d'intrants agricoles y compris les produits de traitement des semences au moment des semis.

Les principaux atouts sont :

- l'existence de plaines fertiles propices à l'Agriculture ;
- l'abondance de l'eau

5.1.2. Élevage.

L'élevage est bien développé dans la commune et peut connaître un développement important grâce à l'abondance des pâturages et de l'eau. C'est un élevage extensif.

Les effectifs des espèces animales rencontrées sont donnés dans le tableau ci - dessous

Tableau N° 5 EFFECTIFS DE L'ELEVAGE

N°	Espèces	Effectifs
1	Bovins	32 690
2	ovins	34 750
3	caprins	30 000
4	Chevaux	73
5	Ânes	616
6	Chameaux	11

Source SLACAER rapport 2003

L'élevage de la volaille est pratiqué de façon traditionnelle

La transhumance et la divagation du bétail constituent les sources majeures de conflits entre éleveurs et agriculteurs

5.1.3. Pêche

La pêche est pratiquée, de façon traditionnelle sur le lac Débo et sur le fleuve Niger. Les moyens de pêche utilisés sont : le filet, le harpon et les pièges.

Les principales espèces pêchées sont : la carpe, le capitaine et les silures .

Les résultats de la campagne de pêche 2003 sont indiqués dans le tableau N° 8 ci-dessous.

Tableau N° 6 PRODUCTION DE LA PECHE EN 2003

N°	Produits	Production
1	Poissons fumés	127 T 206
2	Poissons séchés	12 T 678
3	Poissons brûlés	60 T 853
4	Farine de poissons	85 T

Source : SLACAER

Les statistiques de débarquement de poissons frais sur les différents marchés ont donné 81,197 T. L'espèce dominante est la carpe avec 45,65% des débarquements sur les marchés. Les destinations sont Mopti, Niono, Konobougou, Ségou, Koury et Bankass.

Les difficultés de la pêche sont :

- le sous équipement ;
- l'inexistence d'un système de financement ;
- les difficultés d'accès aux crédits ;
- les lâchers d'eau des barrages situés en amont ;
- l'inexistence de chaîne de conservation par le froid ;
- l'inexistence de moyens adéquats de transport du poisson ;
- l'enclavement de Youwarou.

Les principaux atouts sont :

- Le savoir faire traditionnel des pêcheurs ;
- l'étendue des cours d'eaux et lacs.

5.1.4 Ressources forestières

La commune de Youwarou dispose d'une forêt classée appelée forêt de Youwarou ayant une superficie de 646 ha.

La référence de classement est AGG N°5263ISE du 06-12-1946. Cette forêt connaît aujourd'hui un état de dégradation très avancée. L'espèce dominante est le Diopiros Mespiliformis appelé Soumsoun en bambara, Nelbé en peul et Douweye en sonrai.

5.1.5 Ressources fauniques :

- Faune sauvage.

Elle est rare dans la commune. Cependant on rencontre quelques biches, phacochères, lièvres, perdrix et reptiles.

La présence d'une girafe mâle est signalée dans la zone.

- Faune aquatique.

Elle est représentée par les hippopotames et les lamantins. Quelques aigrettes, pélicans, cormoran aninga peuplent le site RAMSAR (walado – lac Debo).

Les principaux produits de la faune sont : la viande, les peaux et les cornes.

5.1.6. Produits de cueillette.

La cueillette ne concerne que les fruits de l'accacia nilotica, du zizuphus mauritana et du Diospiros.

5.2 Secteur Secondaire :

5.2.1. Artisanat

Les femmes sont très représentées dans ce sous secteur d'activité. L'artisanat produit beaucoup d'articles usuels domestiques dans les domaines de la maroquinerie, de la vannerie, de la poterie, de la forge, de la bijouterie, de la confection des nattes. L'artisanat produit également des charrettes, des pirogues, des charrues, des marmites des pioches. Les artisans sont représentés dans la chambre des métiers. Les corps de métiers les plus représentés sont : les forgerons, les bijoutiers, les cordonniers, les potières, les menuisiers, les fabricants de paniers, de nattes, de pirogues, les tisserands, les réparateurs autos et engins à deux roues

Les principales difficultés liées à l'exercice de l'artisanat sont :

- le manque de lieu de travail pour les artisans qui exercent dans les endroits peu appropriés (voie publique, concessions familiales) ;
- les difficultés d'accès à la matière première et la mévente des produits finis ;
- le manque d'outil de travail ;
- la faible organisation des artisans ;
- le manque de formation et de financement du sous secteur.

Le principal atout de l'artisanat est la disponibilité d'un savoir faire traditionnel surtout dans la vannerie dont les produits sont largement commercialisés au Mali et dans la sous région.

5.2.2 Industrie

La commune ne dispose d'aucune unité industrielle de transformation.

5.3 Secteur tertiaire :

5.3.1 Commerce

Dans la commune il existe une association des commerçants détaillants affiliée à la coordination locale de la chambre du commerce.

Le commerce est plus intense pendant les jours de foire (vendredi) surtout pendant la saison sèche à cause de la fréquentation des forains venant de Mopti, Niono et des communes voisines.

Les principaux produits vendus sont :

- les céréales et les produits maraîchers : (tomates, oignons, patates, ignames, manioc, gombo etc.) ;

- les produits issus de l'élevage (lait, viande, peaux cuirs, bétail sur pied, beurre);

- les produits issus de la pêche (poisson frais, séché, fumé, brûlé, huile de poisson, farine de poisson).

Ces produits sont acheminés vers les marchés de Mopti par pirogues, pinasses, charrettes, véhicules.

Les produits manufacturés venant de Mopti sont essentiellement les produits de consommation courante (sucre, farine et thé.)

Les principaux problèmes liés à l'exercice du commerce dans la commune sont :

- l'insuffisance des moyens de transport adéquats ;
- l'absence de commerçants grossistes dans la commune ;
- le manque de station service.

Le principal atout du commerce est l'abondance des produits locaux susceptibles d'être exportés notamment le bétail.

5.3.2 Transport.

Il existe une coordination locale des transporteurs routiers et fluviaux affiliée aux structures régionales de Mopti.

Transport routier : Il n'est pas développée : quatre (4) camions et deux (2) Land - Rover assurent le transport des personnes et des biens à l'intérieur et en dehors de la commune.

Transport fluvial : il est assuré par les pinasses et les pirogues à perches et pagaies qui jouent un grand rôle dans l'économie de la commune. Des tonnages importants de marchandises et un nombre important de passagers sont acheminés par les pinasses à l'intérieur et à l'extérieur de la commune. Quatre (04) pinasses desservent la ligne Youwarou- Mopti une fois par semaine. La majorité des liaisons à l'intérieur de la commune, entre la ville de Youwarou et les autres villages se fait par le transport fluvial.

Les difficultés liées au transport sont :

- le mauvais état des routes et des pistes de liaison ;
- la qualité du parc automobile ;

- le manque d'organisation du secteur en dépit de l'existence d'une coordination des transports ;
- l'ensablement du lit du fleuve constituant à certaines périodes de l'année un handicap sérieux au transport fluvial.

Les atouts du transport sont corrélés à ceux du commerce et du tourisme

5.3.3 Institutions financières.

La banque Malienne de l'habitat (BHM) est représentée par la poste dans le domaine de l'épargne. Les clients de cette banque peuvent ouvrir des comptes à partir des bureaux des PTT
La CAMEC (Caisse d'Epargne pour le Compte de l'Education) est présentée à Youwarou.

Deux autres organismes de micro finances : FIDES et KDF interviennent dans la commune.

5.3.4 Tourisme.

Le secteur du tourisme n'est pas développé malgré l'existence de quelques sites touristiques.

5.3.5 Administration.

Elle est représentée par les structures suivantes :

- le Cercle;
- le CAP (Centre d'Animation Pédagogique) ;
- la santé ;
- l'agriculture ;
- la conservation de la nature ;
- le contrôle et la réglementation ;
- la justice ;
- l'ONP- SOTELMA (Office Nationale des Postes - Société des Télécommunications du Mali) ;
- la perception ;
- les impôts ;
- la garde nationale ;
- la gendarmerie ;
- la protection civile ;
- l'ORTM (Office de Radio et télévision du Mali) ;
- la statistique.

5.3.6 ONG :

Les ONG opérationnels sont :

- APSLD (association pour la protection et la sauvegarde du lac Debo) ;
- AFAR (encadrement des petits périmètres villageois) ;
- **Coopération Suisse** ;
- **Weittand International** ;
- ADY (Action pour le développement de youwarou) ;
- **Micro crédit des femmes.**

Il existe des ONG en veilleuse (ayant déjà réalisé des projets dans la commune, momentanément absents mais susceptibles de revenir) dont l'UICN (Union mondiale pour la conservation de la nature)

VI. VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1. Voirie :

Les voies à Youwarou ne sont pas aménagées. Selon leur fréquentation et leurs emprises, elles peuvent être classées en voirie primaire, secondaire et tertiaire.

6.1.1. Voirie primaire.

Il s'agit de :

- La voie de berge du lac (accessible seulement à la décrue) :
 - Son emprise n'est pas délimitée ;
 - Sa longueur peut être estimée à 2700 m ;
 - Son tracé est informel mais rectiligne.
- La voie allant du cimetière vers l'hôpital :!
 - Son emprise est en moyenne d'environ 15 m ;
 - Sa longueur est de 850 m environ ;
 - Son tracé est rectiligne.

Dans le secteur tramé, les voies périphériques dont seul le bornage a été fait et qui ne sont pas encore utilisées par la circulation peuvent être également classées dans cette catégorie.

Leur tracé est rectiligne. On distingue les voies de :

- 45 m d'emprise de 1300 m de longueur ;
- 40 m d'emprise de 675 m de longueur.

6.1.2. Voirie secondaire :

Peuvent être classées dans cette catégorie :

- La voie allant du cimetière vers l'hôpital :
 - Son tracé est à peu près rectiligne ;
 - Son emprise est à peu près constante (10 m en moyenne) ;
 - Sa longueur d'environ 1200m.
- La voie allant du village de Ouro au monticule des vestiges anciens. Cette rue a les caractéristiques suivantes :
 - le tracé est en chicane (non rectiligne) ;
 - l'emprise est variable entre 13 et 6 mètres ;
 - la longueur est 1400m.

A la décrue, elle permet aux véhicules en provenance de Mopti de traverser la Ville.

En période de crue elle permet uniquement l'approvisionnement des quelques boutiques qui la longent

- Les voies du secteur tramé ayant :
 - 35 m d'emprise , d'une longueur de 1200 m de long ;
 - et 25 m d'emprise, d'une longueur de 2570 m.

6.1.3. Voirie tertiaire.

Les rues suivantes peuvent être classées dans cette catégorie :

- Les rues prévues dans le secteur tramé et ayant une emprise de 15 m (bornées mais non encore utilisées par la circulation) :
 - Leur tracé est rectiligne ;
 - Leur longueur totale est de 3230m ;
 - On notera que ces rues ont une emprise exceptionnellement grande..
- La rue allant du terrain de l'école au terrain de sports :
 - Son tracé comporte des chicanes ;
 - Son emprise varie entre 6 à 15 m ;
 - Sa longueur est de 500 m.
 Actuellement, elle seule permet d'accéder à la route de Niafunké à partir de la place du marché.
- Les ruelles des anciens quartiers : elles sont tortueuses, de largeur variant entre 6 et 1 m et ont une longueur totale estimée à 12312 m.

6.2. Réseaux Divers

6.2.1. Alimentation en eau :

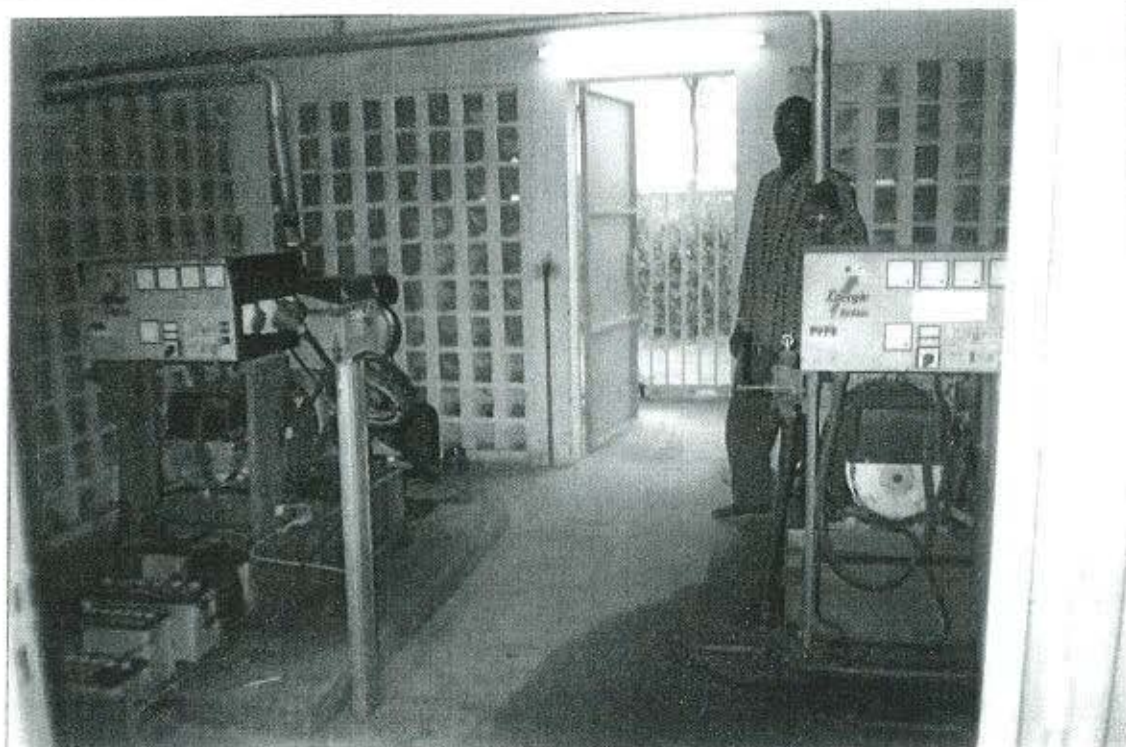
Comme sources d'eau, la commune de Youwarou dispose :

- d'une adduction d'eau ;
- de puits ;
- et de fûts de 200 litres avec robinet ;
- le fleuve.

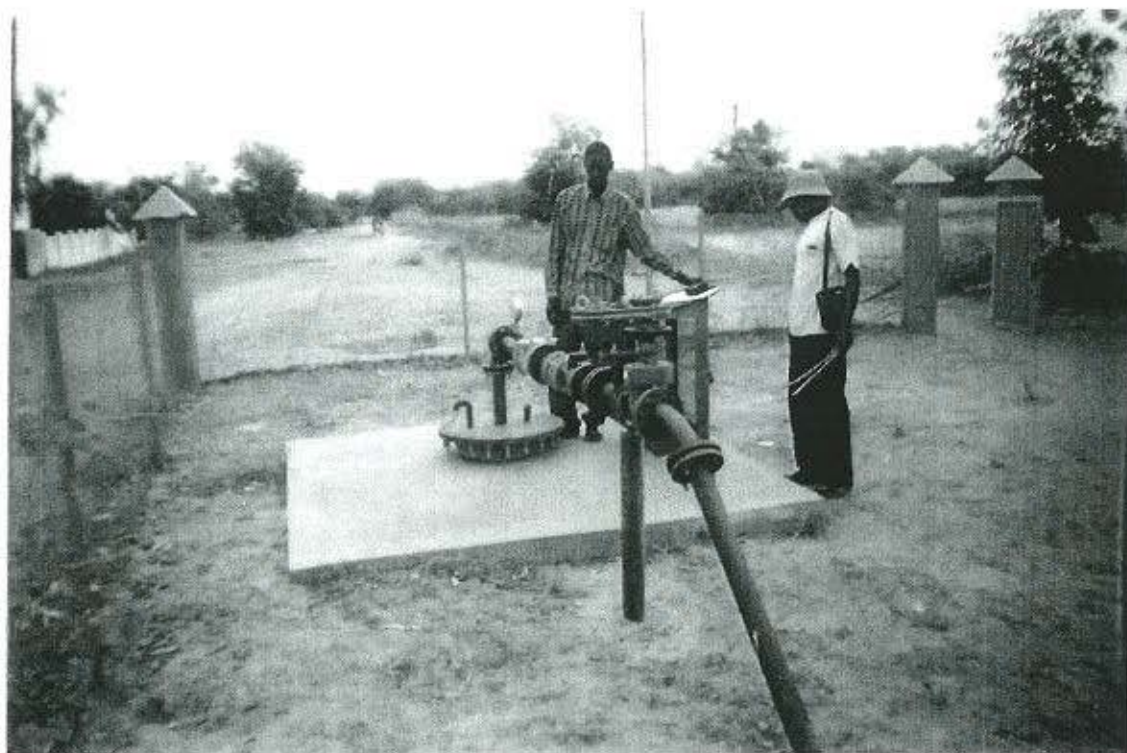
Ces différentes sources d'approvisionnement sont réparties dans la commune de Youwarou comme suit :

- l'adduction d'eau, appartenant à une association, réalisée en Juin 1994.. Elle est composée de :
 - deux (2) forages de capacités respectives 8 et 6 m³ / h ;
 - d'un château d'une capacité de 40 m³ ;
 - et de 18 bornes fontaines dont 12 bornes privées.

Vingt deux (22) demandes sont en instance. Le pompage est fait au moyen de deux (2) groupes électrogènes de 8 KVA de puissance. Il est fait deux (2) fois par jour : de 11 h à 13 h et de 18 h à 20 h pendant la période de chaleur.



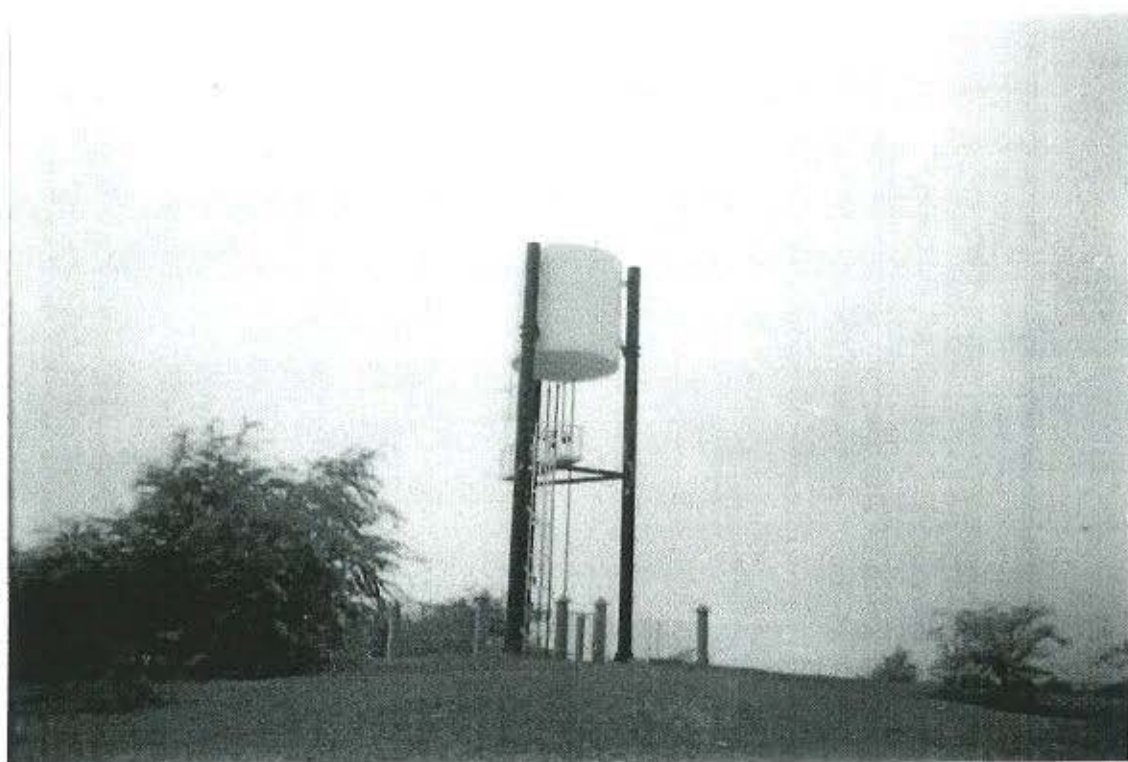
GROUPES ELECTROGENES DE LA STATION DE POMPAGE



FORRAGE N°1 DEBIT : 8 m³/H



BORNE FONTAINE à 2 ROBINETS DE PUISAGE



CHATEAU D'EAU

- Le centre de santé de référence dispose d'une adduction d'eau autonome qui ne fonctionne pas depuis sa réalisation.
- Les puits réalisés à Youwarou sont de deux types : les puits à grand diamètre et les puits à petit diamètre.
 - Les puits à grand diamètre sont repartis comme suit :
 - 12 puits sans poulie à Youwarou Homboloré ;
 - 9 puits à Youwarou Ouro dont 7 sans poulie.
 - Les puits à petit diamètre sont repartis comme suit :
 - 30 puits à Youwarou Homboloré ;
 - 6 puits à Youwarou Ouro.
- Cinq (5) fûts avec robinet sont installés dans 5 campements Bozo à savoir : N'Banadji, Waladou, Tiadial pouri, Koémedji et Doursey.

L'eau de ces fûts est prise à partir du fleuve. Elle subit un traitement sommaire au sulfate d'Alumine et à de l'eau de Javel.

6.2.2. Réseau d'électricité :

L'électricité est distribuée à Youwarou par deux (2) particuliers : Ké - Tinkidja Diarra et Sory Yattara.

Le 1^{er} a deux (2) groupes électrogènes de capacités respectives 12 et 20 KVA.

Ces deux ((2) groupes servent 80 abonnés à travers 6 lignes avec 6 disjoncteurs. Cinq (5) personnes sont employées par le propriétaire.

Les conditions d'abonnement sont :

- 2000 F CFA par ampoule par mois ;
- 4000 FCFA par TV noir et blanc par mois. ;
- 7000 F CFA par télévision en couleur par mois .

La distribution commence à partir de 18 h et se poursuit jusqu'à la fermeture de la TV les jours ouvrables.

Dix (10) demandes n'ont pas été satisfaites à cause de la saturation des 6 lignes.

- Le second distributeur d'électricité possède un groupe d'une capacité de 20 KVA. Ce groupe sert 20 abonnés à travers une ligne. Il y a aussi 20 demandes non satisfaites à cause du manque de fils et d'autres accessoires. Les conditions d'abonnement et les horaires de distribution sont les mêmes que celles du 1^{er} distributeur.



FILS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Section : 2,5 mm²

6.2.3. Réseau téléphonique – Télévision - Radio :

Il y a à Youwarou un système téléphonique de campagne du genre V- Sat relié directement au centre de Souleymanebougou à Bamako. Sa capacité est de quatre (4) lignes dont une non fonctionnelle. Ces lignes sont affectées comme suit :

- une cabine privée ;
- une ligne pour l'ONP ;
- une ligne pour l'administration.

La station TV / FM de Youwarou couvre un rayon de 45 km. Son alimentation se fait au moyen d'un groupe électrogène de 20 KVA.

Son programme de fonctionnement est le suivant :

- Jours ouvrables
 - Radio : 12 h à 14 h
 - TV : de 17 h à la fermeture de la TV ;
- Samedi, Dimanche et jours fériés
 - de 10 h à la fermeture des programmes de la radio et de la télévision.

La ville de Youwarou a un projet de radio communautaire qui sera bientôt opérationnelle.

6.3. Environnement

6.3.1 Assainissement.

- Drainage des eaux pluviales :

Il n'existe pas de système de drainage à Youwarou. Le lac Débo et les mares jouent le rôle de réceptacles des eaux de ruissellement. Ces systèmes conservent l'eau jusqu'à cinq mois après la fin de la saison des pluies. Ces marres se situent :

- à Ouro près de la mosquée ;
- près du terrain de sports ;
- à l'Est du terrain de sports ;
- au site de l'actuelle carrière de Banco sur l'ancienne route de Gathie – Ioumo.

- Évacuation des déchets liquides

Les eaux usées qui sont les eaux de lessives et les eaux de vaisselle sont épandues sur le sol à l'intérieur ou à l'extérieur des concessions ou bien déversées au fleuve. Parfois la lessive et le lavage de la vaisselle se font directement au lac.

Les eaux des toilettes sont collectées dans des latrines ou dans des fosses septiques.

Une seule teinturière mène des activités de teinture dans la ville et ses eaux usées sont déversées dans la rue.

Les excréta sont éliminés de manière traditionnelle.



EAU DE TOILETTE DIRECTEMENT EVACUEE DANS LA RUE

- Evacuation des déchets solides

Aucune structure n'existe pour la collecte et l'évacuation des déchets solides. Seul le marché et l'école font l'objet d'un balayage hebdomadaire. Les déchets sont utilisés comme remblais le long du lac et dans les excavations. Les déchets provenant des ménages et des différents lieux d'activités sont utilisés de la même manière. Les déchets biomédicaux sont traités spécialement. Ils sont enfouis après incinération.

6.3.2 Situation de l'Ecosystème

Les problèmes rencontrés sont :

- la dégradation des berges, l'ensablement et l'érosion;
- la déforestation liée à la coupe abusive de bois ;
- les excavations créées par l'exploitation des carrières ;
- le braconnage dans la forêt classée.



DEPOT DES ORDURES DANS LA RUE

VII. ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

7.1 Équipements administratifs

Les bâtiments administratifs existants sont indiqués dans le tableau ci après :

Tableau N° 7 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

N°	Désignation	Année de construction	Surface du terrain m ²	Matériaux de construction	État physique
01	Logement du cercle	1974	500	Dur Banco	Mauvais
02	Bureaux du cercle				Très mauvais
03	Anciens bureaux du cercle	1988	900		Bon
04	Nouveau bureaux du cercle	2003	900	Dur	Bon
05	Le pied à terre	1990	6400	Dur	En ruine Mauvais
06	Le campement administratif	1990	600		
07	Ancien bureau administratif				
08	Le service local de la jeunesse et du sport.				
09	Bureaux du sous préfet				Mauvais
10	Bibliothèque.				
11	Bureau de la réglementation et du contrôle en dur état passable construit	1958	628		Passable
12	Service de la conservation de la nature		3 600	Dur	Bon
13	Logement et Bureau de la justice	-	2 800	Dur	Mauvais
14	CAP	2004	10 000	Dur	Passable
15	SLACAER Bureau annexe	1985	625	Sémi - dur	

N°	Désignation	Année de construction	Surface du terrain m ²	Matériaux de construction	État physique
16	OPAM magasin	1985-	625	Dur	Bon
17	Poste (ONP)	1986	625	Dur	Bon
18	Bureaux de la mairie	2004	2 500	Dur	Bon
19	Bâtiment conseil du cercle	1928	500	Banco	Bon
20	Bureau adduction d'eau	1928	500	Dur	Bon

Organismes de Développement : Ce sont principalement des organisations non gouvernementales: (ONG) qui occupent des locaux baillés.

7.2 Équipements scolaires.

TABLEAU N° 8 NOMBRE D'ÉCOLES ET EFFECTIFS DES ÉLÈVES

N°	NIVEAUX	TABLISSEMENTS	OCALISATIONS	RATIO : ELEVES/ MAÎTRES
1.	1 ^{er} cycle	Medersa (2)	Youwarou	
1.1.		CED.	Youwarou	
1.2		Ecoles classiques		
1.2..1		(4)	Youwarou "A"	
1.2..2			youwarou "B"	
1.2..3			Banguita	
1.2..4			Waladou)	
1.3		écoles PC (5)		
1.3.1			Youwarou	
1.3..2			Ouro	
1.3.3			Koïra	
1.3.4			Aouré	
1.3.5	:		Diolly	
1.3..6			Kangourou	
1.4.	Total 1 ^{er} cycle			43,72
2.	Second cycle			
2.1		Second cycle (1) :	Youwarou	
2.2.	Total second cycle			21,66

Source : CAP

7.3 Équipements Socio- sanitaires :

Ces équipements sont constitués par :

- un (1) centre de santé de référence (CSR) situé à l'Ouest du lotissement tramé. Il a été construit en 1988 en matériaux semi dur et se trouve en mauvais état. Il est sur un terrain délimité couvrant une superficie de 0,64 ha ;
- un (1) Centre de Santé Communautaire (CSCOM) situé dans Saresala. Il a été construit en 2003 en dur, et est en bon état. Sa superficie est de 0.25ha.

7.4 Équipements commerciaux

Il existe un marché sis au bord du lac Debo en face du quartier Saresala. Il n'a pas fait l'objet d'aménagement.

Il existe une aire d'abattage située à l'Ouest de la ville, sur un terrain non délimité. Il est en mauvais état et est non fonctionnel.

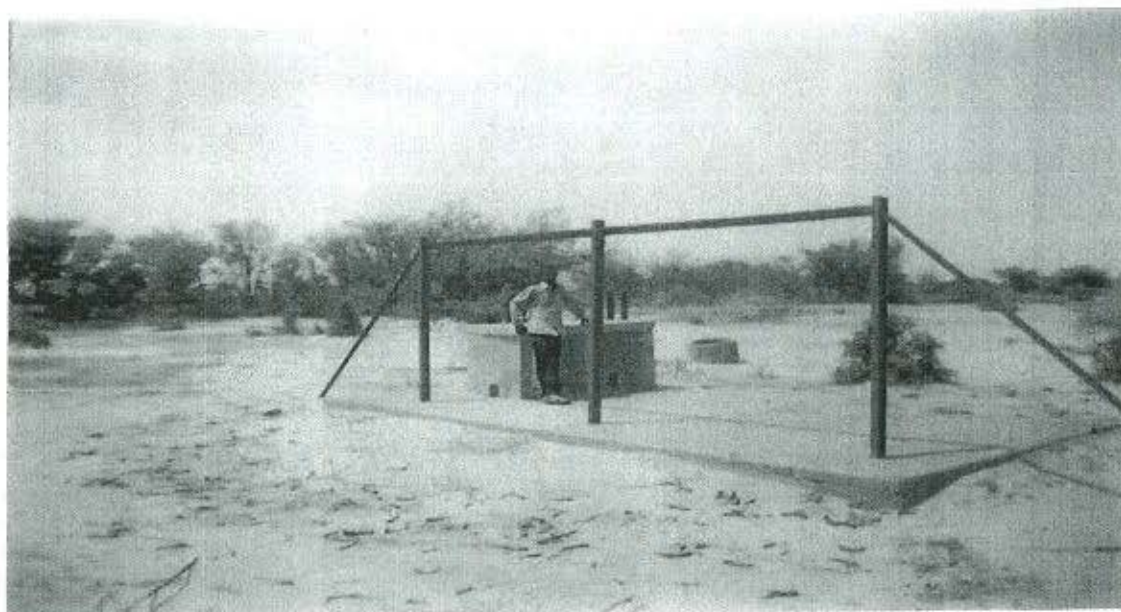
Dans la commune il existe des parcs de vaccination. Ce sont :

- le parc de Youwarou qui se trouve présentement dans le tissu urbain à cause des nouvelles concessions qui ont commencé à l'entourer ;
- le parc de Diolly dans un état passable ;
- le parc métallique de Waladou dans un état passable ;
- le parc de Banguita en mauvais état et non fonctionnel.

Il n'existe ni dépôt de carburant ni station service dans la ville et dans la commune.

Le carburant est vendu en détail au niveau de certains vendeurs à travers la ville et au marché pendant la journée.

En absence de quai aménagé, les pinasses et les pirogues accostent le long de la rive du lac au niveau du marché.



AIRE D'ABATTAGE

7.5 Equipements de transport

7.5.1 État et Organisation du transport dans la commune et dans la ville

- Moyens

Il existe quatre (4) types de moyen de transport :

- les véhicules ;
- les pirogues et pinasses ;
- les charrettes ;
- et les animaux de trait.

➤ Véhicules

Quatre (4) camions de 10 t et deux (2) Land – Rover assurent le transport des marchandises et des personnes de Youwarou à Mopti, et à Attara en période de décrûe (141 km) et de Youwarou à Gahiti (45 km) en toutes saisons de l'année.

➤ Pinasse

Quatre (04) pinasses équipées de moteur de camion de 10t assurent le trajet Youwarou Attara une fois par semaine. Pendant les années de grande crue la route de Gathi – Iouno devient impraticable et les pinasses assurent le trajet.

Les pinasses transportent aussi bien des personnes que des marchandises.

➤ pirogues

En général chaque famille a sa pirogue (surtout dans le quartier d'Homboloré). Elles sont utilisées pour la pêche, le transport des forains de Sobé, Akka, Ambiri, ainsi que pour la récolte du riz et du « Bourgou. » herbe aquatique se développant abondamment dans le lac et utilisée comme aliment du bétail.

➤ Charrettes

La traction est assurée par les ânes. Elles sont utilisées pour le transport du bois de chauffage, des récoltes et des forains vers les villages voisins ou en provenance. de ces villages

➤ Animaux de trait :

Ils sont utilisés pour les voyages personnels (ânes, chevaux, chameaux).

Pendant les jours de foire hebdomadaire on peut considérer que les moyens de transport permanents cités ci dessus sont multipliés par dix.

- Administration et Gestion

Il existe un seul syndicat pour tous les transporteurs quelque soit leurs équipements (pinasse ou véhicule). Ce syndicat comprend 60 adhérents et est dirigé par un comité de 12 membres dont 5 femmes.

- Circulation

Circulation :

Il n'existe pas de circulation réglementée par des panneaux de signalisation. Cette situation est due au nombre faible de véhicules et au non aménagement de la voirie.

Les moyens de déplacement sont : les motos (plus de 500), les bicyclettes (environ 40) et les charrettes. Les jours de foires, les rues sont encombrées par les forains et cela provoque de graves accidents.

Stationnement

Actuellement, il n'y a pas de place aménagée pour le stationnement. Les quelques véhicules existants dans la ville stationnent aux bords des rues ou sur des places publiques.

7.6 Équipements sportifs et culturels

7.6.1 Aires de jeux :

Il existe un terrain non clôturé comportant :

- une aire pour le football ;
- une pour le basket-ball ;
- et une pour le handball au Nord - Ouest de la ville.

7.6.2 Espace culturel :

Il existe à Saresala une salle de lecture en mauvais état et non fonctionnelle.

7.7 Équipements touristiques et de loisirs :

7.7.1 Sites touristiques.

Le lac Debo et la forêt classée de Tossi constituent les seuls sites touristiques dans la commune de Youwarou. Ils sont très faiblement exploités à cause de l'inexistence de structures d'accueil.

7.7.2 : Hôtels :

Pour l'hébergement et la restauration, il existe un campement administratif situé à Saresala. Il est en mauvais état.

7.8 Equipements culturels :

7.8.1 Mosquées :

Il existe à Youwarou cinq mosquées dont trois de Vendredi avec :

- deux à Homboloré ;
- et une à Ouro.

Dans chaque village il existe une mosquée. Toutes les mosquées sont en banco et présentent un bon aspect. Les façades exposées aux intempéries sont revêtues de carreaux ou de briques cuites.

7.8.2 Cimetières :

Il existe un *cimetière dans la ville de Youwarou* au Nord de Ouro d'une superficie de 5 ha non clôturé et un *cimetière pour enfants* au Sud de Ouro.

7.9 Équipements des sécurité

7.9.1 Gendarmerie

Les locaux de la brigade de Gendarmerie sont en banco et en très mauvais état. Ils datent de 1982. Les locaux sont sur un terrain d'une superficie de 0.16 ha.

7.9.2 Garde Nationale

Le peloton occupe un bâtiment en banco en très mauvais état construit en 1985. Ce bâtiment est situé au bord du lac à Homboloré. Il comprend :

- le logement du chef de peloton d'une superficie de 150 m² ;
- le logement de l'adjoint au chef de peloton en banco et en mauvais état d'une superficie de 200 m².

La Garde Nationale dispose d'une parcelle non construite d'un (1) hectare dans la nouvelle zone administrative .

7.9.3 Prison Civile

Située à Homboloré, elle est en très mauvais état. Elle fût construite en banco en 1982. Sa surface bâtie est de 100 m².

DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

INTRODUCTION

La présente partie "**rapport de planification**" du rapport du SDU a pour objectifs :

- la proposition d'un zonage localisant les différentes fonctions de l'espace urbain. A ce titre les superficies des zones attribuées aux différents types d'habitat et aux différentes activités nécessaires au développement harmonieux de la ville, sont évaluées sur la base des perspectives de l'évolution démographique, sur les vingt années que doit couvrir le schéma directeur d'urbanisme.
- La création des voies assurant une circulation harmonieuse entre les zones d'habitat et les zones d'activités.
- La proposition des équipements sociaux et d'infrastructures urbaines permettant de satisfaire les besoins vitaux des populations en matière, de santé, d'éducation, de commerce, de sports etc.

I. ZONAGE

1.1 Zones d'Habitat

1.1.1 Zones d'Habitat existant

Il est prévu la réhabilitation du noyau ancien constitué du village de Ouro et des unités d'habitation de Saré-Sala, Karandémou, Komona, Gnoumani Guembo (Youwarou Homboloré).

1.1.2 Zones d'Extension de l'habitat

Première phase 2005 – 2014

Population en 2004 :	5 875 habitants
Population en 2014 :	7 375 habitants
Population additionnelle : $7\,375 - 5\,875 =$	1 500 habitants

A raison de 5,20 personnes par ménage, le nombre de ménages à loger sera de :
 $1\,500 / 5,20 = 288,4615$ soit 288 ménages.

A raison de 1,69 ménages par concession, le nombre de concessions sera de :
 $288,4615 : 1,69 = 170,69$ soit 171 concessions.

La taille de la parcelle est de 750 m^2 (30 m x 25 m).

Le besoin en superficie pour l'habitation sera de :
 $750 \times 171 = 128\,250\text{ m}^2$ soit 13 ha.

Suivant la clé de répartition, la superficie pour l'habitation représente 58 % du besoin total en espace et la superficie pour la voirie, les équipements et les espaces verts est de 42 %..

Superficie pour l'habitation 58 % soit 128.250 m^2 .

Superficie pour la voirie, les équipements et les espaces verts :
 $\frac{128.250 \times 42}{58} = 92.870,69\text{m}^2$ soit 10 ha.

Besoin en superficie pour la 1^{ère} phase :

$128.250 + 92870,69 = 221\,121,69\text{ m}^2$ soit $221,113\text{ m}^2$ soit 23 ha.

Les 20 % du besoin en espace pour la 1^{ère} phase seront réservés aux promoteurs immobiliers.
 $221\,121,69 \times 0,20 = 44\,224,34\text{ m}^2$ soit 5 ha.

Les 80 % du besoin en espace pour la 1^{ère} phase seront réservés aux parcelles assainies
 $221\,121,69 \times 0,80 = 176\,897,35\text{ m}^2$ soit 18 ha.

Deuxième phase : 2015 - 2024

Population en 2014	:	7 375 habitants
Population en 2024	:	9 259 habitants
Population additionnelle		
9259 - 7375 =	=	1 884 habitants

A raison de 5,20 personnes par ménage, le nombre de ménages à loger sera de :
 $1\,884 / 5,20 = 362,31$ ménages.

A raison de 1,69 ménages par concession, le nombre de concessions sera de :
 $362,31 / 1,69 = 214,38$ soit 215 concessions.

La taille de la parcelle adoptée est de 750 m² soit 30 m x 25 m.

Le besoin en superficie pour l'habitation sera de :
 $750 \times 215 = 161\,250$ m² ou 17 ha.

Suivant la clé de répartition, la superficie pour l'habitation représente 58 %, celle pour la voirie, les équipements et les espaces verts 42 %.

Superficie pour l'habitat 58 % : 161 250 m²

Superficie pour les équipements, la voirie et les espaces verts.

$\frac{161\,250 \times 42}{58} = 116\,767,24$ m² soit 12 ha

Besoin en superficie pour la deuxième phase

$161\,250 + 116\,767,24 = 278\,017,24$ m² soit 29 ha

Les 20 % du besoin en espace seront réservés aux promoteurs immobiliers :

$278\,017,24 \times 0,20 = 55\,603,45$ m² soit 6 ha

Les 80 % du besoin en espace seront réservés aux parcelles assainies

$278\,017,24 \times 0,80 = 222\,413,79$ m² soit 23 ha

Tableau N° 9 EVALUATION DES BESOINS EN ESPACES

Phases	Habitat	Équipements, voirie et espace verts	Total espace	Habitat planifié	Habitat administré
Phase 1	13 ha	10 ha	23 ha	5 ha	18 ha
Phase 2	17 ha	12 ha	29 ha	6 ha	23 ha
Total	30 ha	22 ha	52 ha	11 ha	41 ha

Localisation des Espaces d'Extension de l'Habitat

Il a été tenu compte des contraintes du site pour la localisation. Les espaces d'extension de l'Habitat se situent au Nord de la nouvelle zone d'extension jouxtant la zone administrative.

1.2 Zones d'Activités

1.2.1 Zone de Bureaux

La nouvelle Zone de Bureaux continuera à abriter les services. Elle se situe dans la nouvelle zone d'extension et a une superficie de 19 ha.

1.2.2 Zone Commerciale

Il est prévu une nouvelle zone commerciale d'une superficie 2.50 ha, dans la zone d'extension de la ville au Nord.

1.2.3 Zone Scolaire.

Il est prévu une Zone Scolaire d'une superficie de 17.ha à l'Ouest de la Zone de Bureaux.

1.2.4 Zone de Petites Industries

Il est prévu une Zone de petites Industries d'une superficie de 7 ha au Nord - Ouest de la ville.

1.2.5 Zone Artisanale

Il est prévu une zone artisanale d'une superficie de 2.5 ha au Nord-Est de la ville.

1.2.6 Zone Hôtelière

Il est prévu une zone hôtelière d'une superficie 5 ha au Nord - Est de la ville, après la nouvelle zone d'extension.

1.2.7 Zone d'Hydrocarbures

Il est prévu une zone d'hydrocarbures d'une superficie de 8 ha au Nord de la ville.

1.2.8 Zone de Douane et d'Entrepôts

Il est prévu une zone de Douane et d'Entrepôts d'une superficie de 7 ha au Nord de la ville.

1.2.9 Réserve foncière

Il est prévu une réserve foncière d'une superficie de 27 ha.

1.2.10 Zone de maraîchage.

Il est prévu une zone de maraîchage au sud de Ouro d'une superficie de 5,25 ha.

1.3 Armature Verte

Il est prévu :

- de planter des arbres tout au tour de la ville : le long de la voie de ceinture et de la voie de berge ainsi qu' autour l'abattoir ;
- de créer un écran vert tout au tour de la Zone des Petites Industries ;
- de planter des arbres sur les abords des cimetières.

Les périmètres maraîchers et les pépinières existants seront préservés.

II. VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT.

2.1 Voirie

2.1.1 Maillage

Il est conçu de manière à créer un réseau de voirie cohérent qui structure l'espace urbain et qui facilite l'accès aux différentes zones.

2.1.2 Voies à créer

Ce sont :

- la voie de berge d'une emprise de 50 m et d'une longueur de 2700 m ;
- la voie digue reliant la route de Leré au lotissement en cours de densification située au Nord, d'une emprise de 40 m et d'une longueur de 2407 m environ;
- la rue reliant la voie séparant le lotissement en cours et le noyau ancien de Homboloré à la route de Banguinta, d'une emprise de 40 m et d'une longueur de 500 m;
- la voirie principale de la zone d'extension constituée de deux voies dont les emprises sont de 50 m, 40 m et les longueurs totales respectivement de 5910 m et 1780 m de long

2.1.3. Voies à aménager

Ce sont :

- la voie allant de Ouro au rond-point de la route de Niafunké et constitué par :
 - le tronçon entre Ouro et le cercle d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 1200 m.
 - le tronçon entre le cercle et le rond-point d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 1500 m.
- la voie allant de Ouro au terrain de sports d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 1000 m ;
- la voie allant de la voie de berge en passant par l'école et le terrain de sport et joignant la voie séparant le noyau ancien et la nouvelle extension, d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 500 m ;
- la voie allant du cimetière au Centre de Santé de Référence en passant par le quartier Bozo d'une emprise 20 m et d'une longueur de 1300 m ;
- la voie allant du centre de santé (CSCOM) à la route de Banguinta d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 500 m.

Tableau N° 10 VOIRIE PROPOSEE

N°	DESIGNATION	EMPRISE	LONGUEUR
I	Voies à créer		
1.1	La voie de berge	50	2700 m
1.2.	La voie digue reliant la route de Leré au lotissement en cours de densification située au Nord	40	2407 m
1.3	La rue reliant la voie séparant le lotissement en cours et le noyau ancien de Homboloré à la route de Banguinta	40	500 m
1.4	La voirie principale de la zone d'extension comprenant les voies de :	50	5610 m
		40	1780 m
II	Voies à aménager		
2.1	Le tronçon entre Ouro et le cercle	20	1200 m
2.2	le tronçon entre le cercle et le rond-point d'une emprise de 20 m et d'une longueur de 1500 m.	20	1500 m
2.3	la voie allant de Ouro au terrain de sport	20	1000 m
2.4	la voie allant de la voie de berge en passant par l'école et le terrain de sport et joignant la voie séparant le noyau ancien et la nouvelle extension.	20	500 m
2.5	la voie allant du cimetière à l'hôpital en passant par le quartier Bozo.	20	1300 m
	a voie allant du centre de santé (CSCOM) à la route de Banguinta	20	500 m

2.1.4 Ouvrages d'Art

Pour désenclaver Youwarou et permettre un accès en toutes saisons, des ouvrages d'art seront prévus sur la route de Gathi –Ioumo. Il s'agira de réaliser deux (2) ponts sur les chenaux situés à Guérignéwolé et N'Gailé.

2.2 Réseaux Divers

2.2.1 Réseau d’Alimentation en Eau Potable

La capacité du réseau existant doit être augmentée en prenant les dispositions suivantes :

- la réalisation de forages situés en dehors des zones pouvant être contaminées par diverses sources de pollution. Leur capacité sera au moins 400 m³ / j ;
- la construction d’un nouveau château d’eau d’une capacité d’au moins 350 m³.

Il est prévu l’extension du réseau en vue de permettre :

- la desserte des zones d’extension prévues au SDU ;
- l’installation de poteaux d’incendie aux points sensibles de la ville à savoir :
 - le marché ;
 - le centre commercial ;
 - la gare routière ;
 - les services administratifs ;
 - les écoles ;
 - les zones de stockage et d’entreposage.

Dans chaque village, il est prévu un forage et deux puits à grand diamètre.

2.2.2. Réseau d’Electricité

L’implantation d’un réseau d’Electricité conforme aux normes doit être envisagée. Cette opération devrait être confiée à un organisme agréé, capable de répondre aux besoins des abonnés. La source (thermique, solaire, ou hydroélectrique) devra avoir une puissance supérieure à 600 KVA.

2.2.3 Réseau Téléphonique :

La capacité du réseau devra être augmentée.

Pour cette augmentation, il sera envisagé la réalisation d’un Central Téléphonique de 200 lignes au moins,

2.2.4. Télévision et Radio

L’implantation d’un réseau électrique à fonctionnement permanent permettra d’améliorer les services de l’ORTM en matière de Télévision et de Radio Diffusion.

La mise en service de la radio communautaire actuellement en cours d’achèvement contribuera à améliorer les services de communication.

2.3 Environnement

2.3.1 Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

Les dispositions envisagées comprennent la réalisation :

Des collecteurs principaux périphériques autour de la ville interceptant les eaux pluviales des zones non aménagées. Ces collecteurs sont :

- le tronçon CP1 limitant la zone d'extension au Nord d'une longueur totale de 1950 m ;
- le tronçon CP2 allant du sud du futur cimetière au Lac Débo d'une longueur de 1950 m ;
- le tronçon CP3 allant du sud de la future zone militaire au lac d'une longueur de 1950 m ;
- le tronçon CP4 limitant le futur cimetière à l'Ouest d'une longueur de 785 m ;
- le tronçon CP5 limitant la zone scolaire à l'Ouest d'une longueur de 935 m ;
- le tronçon CP6 bordant Ouro au Nord – Est, à l'Est et au Sud – Est d'une longueur de 1775 m.

De collecteurs secondaires drainant le secteur tramé en cours de densification. Ces collecteurs ont une longueur totale de 7960 m et comprennent douze (12) tronçons comme indiqué au plan d'assainissement.

- Évacuation des déchets liquides :

- Les eaux usées de lessives et de vaisselle seront traitées dans des puits perdus
- Les eaux vannes seront évacuées dans des fosses septiques suivies de puits perdus.
- Les déchets liquides des activités polluantes (telle que la teinturerie) seront collectés et traités séparément.
- Il est recommandé l'acquisition d'un camion « Spiros » pour la vidange des latrines et puits perdus.

- Déchets Solides

• Ordures Ménagères.

Ces déchets seront, dans une 1^{ère} phase collectés dans des dépôts de transit judicieusement dimensionnés sur la base des critères suivants : 2 kg de déchets par jour et par habitant et une densité des déchets de 1,7 Kg / dm³. Ils seront implantés dans la ville aux endroits ci-après :

- marché ;
- bâtiments administratifs ;
- édifices publics ;
- zones d'habitat en raison d'au moins un Dépôt de transit pour 5 km²

Pour l'évacuation des déchets vers les dépôts de transit, la création d'un GIE s'avère nécessaire.

Une décharge finale est prévue du côté Ouest de la ville derrière la dune. Le transport du dépôt de transit jusqu'à la décharge finale devra être assurée par la mairie ou un concessionnaire bien équipé.

La gestion et l'exploitation correctes de la décharge seront assurées par les services de la mairie.

- Déchets Hospitaliers
Les déchets hospitaliers seront incinérés au niveau de Centre de Santé de Référence.

2.3.2 Préservation de l'écosystème

Les dispositions envisagées sont :

- la lutte contre l'érosion notamment par la réalisation du collecteur périphérique à l'Ouest de la ville ;
- la lutte contre la dégradation des berges et l'ensablement du lit du fleuve
- les contrôles des pesticides utilisés dans l'agriculture et le maraîchage ;
- le contrôle de l'abattage des arbres notamment dans la forêt classée ;
- le contrôle et la réglementation de la chasse ;
- le respect des sites classés ;
- la plantation d'arbres en vue de constituer la ceinture verte de protection climatique ;
- la plantation des bosquets ;
- l'utilisation de foyers améliorés en vue de lutter contre le déboisement et la désertification ;
- la réglementation de la coupe abusive des espèces végétales existantes,
- la réglementation de l'exploitation des carrières ;
- la reconstitution des sols et plantation d'arbres dans les carrières abandonnées ;
- la plantation d'arbres sur les abords des voies ;
- la fixation des dunes autour des cours d'eau et des habitations.

III. ÉQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 Equipements Administratifs

Les actions prioritaires à entreprendre à court et moyen terme sont :

- La reconstruction des bureaux appartenant aux services suivants :
 - le SLRC (Service local de la Réglementation et du contrôle) ;
 - la Justice ;
 - la Perception ;
 - le Service de la Conservation de la nature ;
 - la Poste.

- La construction de bureaux pour les services suivants :
 - le SLACAER ;
 - les impôts ;
 - l'Opération pêche ;
 - le Plan et la Statistique ;
 - le Service Local du Développement social et de l'économie Solidaire ;
 - le Service de la Jeunesse et des Sports ;
 - la Sotelma ;
 - la Douane.

Tableau N° 11 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS PROPOSES

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTIONS A MENER
1	S.L.R.C	Homboloré		rénovation et extension
2	Justice	Homboloré		rénovation
3	Perception	Homboloré		rénovation
4	Conservation de la Nature	Homboloré		rénovation
5	Poste	Homboloré		rénovation
6	Mairie	Nouveau lotissement	025	Clôture et extension des locaux
7	SLACAER,	Extension	0.25	Nouvelle Construction
8	Impôts,	Nouveau lotissement	0.125	Nouvelle Construction
9	Opération Pêche,	Nouveau lotissement	0.25	Nouvelle Construction
10	Plan et Statistiques,	Nouveau lotissement	0.125	Nouvelle Construction
11	Service Local du Développement Social et de l'Économie Solidaire,	Nouveau lotissement	0.50	Nouvelle Construction
12	Service de la Jeunesse et des Sports,	Nouveau lotissement	0.5	Nouvelle Construction
13	SOTELMA	Nouveau lotissement	1.0	Nouvelle Construction
14	Douane.	Zone de douane et d'entrepôts	6.25	Nouvelle Construction
15	Locaux pour les Services Techniques de la Mairie	Zone d'extension	1.00	Nouvelle Construction

3.2 Equipements Socio - Sanitaires

Il est prévu la construction :

- d'un centre de santé de référence ;
- d'un bureau pour le service social ;
- d'un Lazaret au delà de la voie de ceinture.

Tableau N° 12 Equipement socio- sanitaires

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE CIE ha	ACTION A MENER
1	Centre de santé de référence,	Nouveau lotissement	0.50	Nouvelle construction
2	Bureau pour le service social	Nouveau lotissement	0.125	Nouvelle construction
3	Lazaret	au delà de la voie de ceinture	1.00	Nouvelle construction

3.3 Equipements Scolaires

Il est prévu :

- la rénovation des écoles de Youwarou (les 1^{er} cycles de Ouro et Diolly, le second cycle de Youwarou) ;
- la construction d'un jardin d'enfants dans la ville de YOUWAROU ;
- la construction d'un centre de formation professionnelle ;
- la construction d'un lycée ;
- l'extension de l'actuel groupe scolaire ;
- la construction d'une Medersa dans la zone scolaire ;
- la construction d'un C.E.D (Centre d'éducation pour le développement) à Youwarou .

Tableau N° 13 Equipements scolaires

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Ecoles	1er cycle de Youwarou Ouro	2.00	Rénovation
		Diolly	1.00	
		Second cycle de Youwarou	3.00	
2	Groupe scolaire actuel	Homboloré Komona	1.00	Extension
3	Jardin d'enfants	Youwarou ville	0.5	Nouvelle Construction
4	Centre de formation professionnelle	Youwaou Extension	1.00	Nouvelle Construction
5	Lycée	Youwarou Extension	2.00	Nouvelle Construction
6	Medersa	Zone extension de Youwarou	1.00	Nouvelle Construction
7	C.E.D (Centre d'éducation pour le développement)	Youwarou	1.00 0.25	Nouvelle Construction
8	Centre de promotion féminine	Zone Extension de Youwarou	1.00	Nouvelle Construction

3.4 Equipements commerciaux :

Les actions concernent :

- l'aménagement du marché actuel ;
- la construction d'un nouveau marché à l'intérieur du nouveau lotissement ;
- la construction d'un centre commercial dans le nouveau lotissement ;
- la construction d'une gare routière dans la zone d'extension au Nord- Est ;
- la construction d'un quai fluvial au niveau de l'actuel marché ;
- la construction d'un marché à bétail au Nord – est de la zone d'extension ;
- la construction d'un abattoir à l'Ouest de la ville ;
- la construction d'un nouveau parc de vaccination au sud de Ouro .

Tableau N° 14 Equipements commerciaux

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Marché actuel,	Youwarou - Homboloré	1.50	Aménagement
2	Nouveaux marchés	Nouveau Lotissement Zone d'extension	2.00 2.00	Nouvelles Constructions
3	Centre commercial	Nouveau lotissement,	2.5	Nouvelle Construction
4	Gare routière	Zone d'extension,	2.0	Nouvelle Construction
5	Quai fluvial	au niveau de l'ancien marché de Youwarou	5.00	Nouvelle Construction
6	Marché à détail,	Au Nord de la zone d'extension	1.0	Nouvelle Construction
7	Abattoir	zone d'extension	3.00	Nouvelle Construction
8	Nouveau Parc de Vaccination.	Au sud de Ouro	6.50	Nouvelle Construction

3.5 Équipements Touristiques et de Loisirs :

Il est envisagé :

- la construction d'hôtels dans la zone hôtelière ;
- la construction d'un campement ;
- la protection et l'aménagement des sites touristiques (N'Garma et le monticule des Anciens).

Tableau N° 15 Equipements touristiques et de loisirs

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Hôtels	la zone hôtelière de la zone d'extension	5.50	Nouvelle Construction
2	Campement	Zone des bureaux	1.00	Nouvelle Construction
3	Touristiques (N'Garma et le cumulus).	Youwarou Homboloré et N'Garma		Protection et aménagement

3.6 Équipements Sportifs et Culturels

Il est envisagé :

- la construction d'une salle de cinéma dans le nouveau lotissement ;
- la clôture du terrain de sports existant ;
- la construction d'un stade omnisports ;
- la construction d'un centre culturel municipal ;
- la construction d'une maison des arts et de la culture dans la zone hôtelière ;
- la construction d'une maison des artisans à l'Est dans la zone d'extension ;

- la construction d'une maison des jeunes.

Tableau N° 16 Equipements sportifs et culturels

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Salle de Cinéma	Nouveau lotissement,	0.25	Nouvelle Construction
2	Terrain de Sports,	Nouveau lotissement,	0.75	Clôture et aménagement
3	Stade Omnisports	Nouveau lotissement,	2.00	Nouvelle Construction
4	Centre Culturel municipal	Nouveau lotissement	0.75	Nouvelle Construction
5	Maison des Arts et de la Culture	Zone Hôtelière de Youwarou		Nouvelle Construction
6	Maison des Artisans	Nouveau lotissement	0.50	Nouvelle Construction
7	Maison des Jeunes.	Nouveau lotissement	0.75	Nouvelle Construction

3.7 Équipements Culturels

il est prévu :

- la construction d'une mosquée dans le nouveau lotissement ;
- l'aménagement des places de prière par la plantation d'arbres ;
- la clôture de l'actuel cimetière de Youwarou ;
- la création d'un nouveau cimetière.

Tableau N° 17 Equipements culturels

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Mosquée	Nouveau lotissement	0.50	Nouvelle Construction
2	Places de Prière	Youwarou Homboloré	1.00	Aménagement Plantation d'arbres
3	Lieux de cultes	zones d'extension,	0.50	Nouvelle Construction
4	Cimetière actuel	Youwarou	6,00	Clôture
5	Nouveau Cimetière	zones d'extension,	9,00	Nouvelle Construction

3.8 Équipements de Sécurité

Il est prévu :

- la construction d'un camp de la Garde Nationale ;
- la construction d'une nouvelle maison d'arrêt ;
- la construction d'un camp militaire ;
- la construction d'un bureau pour la protection civile ;

Tableau N° 18 Equipements de sécurité

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ha	ACTION A MENER
1	Garde Nationale	Zone d'extension des bureaux	3.00	Nouvelle Construction
2	Nouvelle Maison d'Arrêt	Zone d'Extension	.1.00	Nouvelle Construction
3	Camp Militaire,	A l'Ouest de la zone d'Extension de Youwarou	13.00	Nouvelle Construction
8	Brigade de Gendarmerie	Nouveau lotissement	1.00	Nouvelle Construction
4	Protection Civile	Nouveau lotissement	2.00	Nouvelle Construction
5	Commissariat	Nouveau lotissement	1.00	Nouvelle Construction

3.9 Equipements de transport.

3.9.1 Infrastructures et équipements de transport

- Infrastructures :

Elles seront améliorées par les dispositions suivantes :

- la création d'une gare routière ;
- la réalisation d'un quai pour les pinasses et pirogues ;
- la réalisation de parkings pour le stationnement :
 - au marché,
 - au centre commercial
 - dans les zones d'habitat et d'activités au voisinage des places publiques ;
- La réalisation d'un dépôt d'hydrocarbure et de stations services performantes et sécurisées.

- Equipements

Le matériel de transport sera adapté pour différencier le transport des marchandises de celui des personnes.

3.9.2 Organisation du transport

La sécurité du transport fluviale devra être renforcée par des dispositions réglementaires imposant :

- l'équipement des pinasses avec du matériel de sécurité adéquat tels que : les gilets de sauvetage, les moyens de lutte contre l'incendie ;
- la formation des conducteurs en secourisme ;
- la création d'un dispositif de contrôle de la navigation sur le lac.
Ce dispositif comprendra ::

-
- une équipe de surveillance (par exemple une brigade fluviale de la gendarmerie) ;
 - un système de communication entre les pinasses et l'équipe de surveillance.

3.9.3 Perspectives dans le transport

Il importera :

- de mener une campagne d'information, d'éducation et de communication autour du code de la route ;
- de contrôler la circulation par les services d'ordre compétents et habilités ;
- d'installer les panneaux de signalisation nécessaires dans la ville.

IV EVALUATION SOMMAIRE DU SCHEMA

L'évaluation Sommaire du Schéma a porté uniquement sur l'estimation des coûts des actions prioritaires à entreprendre après son approbation. Ces actions sont :

- les études sectorielles à savoir les PUS et le Plan Stratégique d'Assainissement ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements ;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Les coûts de réalisations de ces actions sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau N° 19 : Estimation sommaire des coûts de réalisation des actions prioritaires

N°	DÉSIGNATION	U	QTE	P U (Millions)	MONTANT (Millions)	RÉPARTITION DES COÛTS		
						ÉTAT	COLLECTIVITES	
						Com.	Con. du cercle	Assemblée Régionale
I	ETUDES							
	Plans d'urbanisme sectoriel	U	2	30	60	60		
	Plan stratégique d'assainissement	U	1	40	40	40		
II	Délimitations, bornage	ha	137	0,25	34,25	17,75	16,5	-
	immatriculation des zones définies par le schéma							
III	Délimitation et bornage des voie	Km	13,28	1,5	19,92			
	compris le nettoyage des emprises							
	Total				154,17	117,75	36,42	-

Ces actions ont été évaluées à Cent Cinquante Quatre Millions Cent Soixante Dix Mille Francs CFA (154 170 000 FCFA) ;

Ce coût est à la charge :

- de l'Etat : Cent Dix Sept Millions Sept Cinq Cinquante Mille Francs CFA (117 750 000 FCFA) soit 76%;
- des Collectivités Territoriales (Commune, Cercle et Région) Trente Six Millions Quatre Cent Vingt Mille Franc CFA (36 420 000 FCFA) soit 24%

La répartition est faite en fonction des compétences que les textes de la Décentralisation ont conférées à chaque acteur.

V. STRATEGIES D'APPLICATIONS

5.1 Stratégie foncière :

Elle doit être conforme au Code Domanial et Foncier dont l'application implique l'administration, les chefs coutumiers, les techniciens chargés de la gestion du foncier et la Mairie dans le respect strict du schéma directeur d'urbanisme.

5.2 Stratégie institutionnelle :

Pour l'application et le suivi du Schéma Directeur d'Urbanisme, un comité sera mis en place. Il sera présidé par le Préfet et comprendra :

- le Maire et quatre conseillers ;
- un représentant du service de l'urbanisme (rapporteur) ;
- un représentant de la Mairie de chaque commune voisine ;
- le chef de village ;
- le chef coutumier ;
- un représentant de chaque service technique concerné par la gestion de l'espace urbain ;
- un représentant du service des Domaines ;
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie du mali ou son correspondant local ;
- un représentant du centre du conseil communal ;
- un représentant de la coordination des femmes ;
- un représentant de la chambre d'agriculture ;
- un représentant de la chambre des métiers.

5.3 Stratégie financière :

Les charges financières s'élevant à 154 170 000 FCFA, liées à l'exécution du Schéma Directeur d'Urbanisme sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Cercle et Région).

- 5.3.1 Etat

L'Etat prend en charge 76% du coût de réalisation des actions prioritaires soit : **Cent Dix Sept Millions Sept Cent Cinquante Mille Francs CFA (117 750 000 F CFA).**

- 5.3.2 Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales prennent en charge 24 % du coût de réalisation des actions prioritaires soit : **Trente Six Millions Cent Quatre Cent Vingt Mille F CFA (36 420 000 F CFA).**

Pour le financement de ces activités les collectivités peuvent faire recours aux partenaires, aux bailleurs de fonds, aux ONG etc.

5.4 Stratégie sectorielle :

Il est prévu deux zones de plans d'urbanisme sectoriel (PUS) séparées par la voie de quarante (40) mètres passant au Sud de la justice et du peloton de la garde nationale.

5.4.1 Secteur du PUS N° 1.

Il englobe l'ancien tissu composé des deux villages Ouro et Homboloré formant la ville de Youwarou. Il est limité au Nord par le nouveau lotissement en cours de densification,

au Sud par le lac Debo et la forêt de N'Garma, à l'Est par le lac Debo et à l'Ouest par les zones de culture. Il couvre une superficie d'environ 108 ha.

5.4.2 Secteur du PUS N° 2

Il concerne le nouveau tissu en formation. Il est limité au Nord par la forêt classée de Tossi, au Sud par l'ancien tissu, à l'Est par le lac Debo, et à l'Ouest par les zones de culture. Il couvre une superficie d'environ 300 ha.

VI. PHASAGE

Les actions à entreprendre dans chacune des phases du schéma sont indiquées dans le tableau ci dessous

Tableau N° 20 Phasage du schéma

DESIGNATIONS	ZONAGES	EQUIPEMENTS	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
PHASE I: 2005-2009	Réhabilitation du noyau ancien Aménagement des Zones d'Extension de l'Habitat	Equipements administratifs : S.L.R.C Justice – Perception, Conservation de la Nature, Poste, Mairie.	2,7 km de Voies à Aménager (Ouro-Cercle ; Cercle-Rond point 7,39 km de Voies à Créer (Zone Ext.) Réalisation du pont Drainage, Collecte de déchets, Préservation de la Nature
	Zone de bureaux	Equipements socio sanitaires : Centre de santé de référence, Bureau pour le service social.	Extension du Réseau d'Adduction d'Eau Potable
	Zone scolaire	Equipements scolaires : Ecoles, Groupe scolaire actuel, Jardin d'enfants, Centre de formation professionnelle, Lycée,	Centrale Electrique et extension du réseau
	Zone de réserve foncière	Ecole du 1 ^{er} Cycle, Medersa, C.E.D :	
	Zone touristique	Centre d'éducation pour le développement, Centre de promotion féminine.	
	Zone de petite industrie	Equipements commerciaux : Marché actuel, Centre commercial, Gare routière, Quai fluvial, Nouveau Parc de – Vaccination.	
	Zone d'hydrocarbure	Equipements touristiques : Hôtels, Campement, Sites touristiques (N'Gama et le	
	Zone de douane et entrepôts		
	Zone de maraîchage		
	Zone artisanale		
Zone commerciale			

		<p>cumulus).</p> <p>Equipements sportifs et culturels : Salle de Cinéma, Terrain de Sports, Centre Culturel municipal, Maison des Arts et de la Culture, Maison des Artisans, Maison des Jeunes.</p> <p>Equipements culturels : Mosquée dans le nouveau lotissement, Places de Prière, Cimetière actuel, Nouveau Cimetière.</p> <p>Equipements de sécurité : Garde Nationale, Nouvelle Maison d'Arrêt, Camp Militaire, Brigade de Gendarmerie, Protection Civile, Commissariat.</p>	
PHASE II : 2010-2014	<p>Réhabilitation du noyau ancien Zones d'Extension de l'Habitat Zone de réserve foncière</p> <p>Zone touristique</p> <p>Zone de petite industrie</p> <p>Zone d'hydrocarbure</p> <p>Zone de douane et entrepôts</p> <p>Zone de maraîchage</p>	<p>Equipements administratifs : SOTELMA , Douane, Locaux pour les Services -Techniques de la Mairie, Lazaret</p> <p>Equipements scolaires : Ecoles, Centre de formation professionnelle, Lycée.</p> <p>Equipements commerciaux : Nouveaux marchés, Centre commercial, Gare routière, Quai fluvial, Marché à bétail,</p>	<p>1,5 km de Voies à Aménager (Ouro-Terrain ; Berge-Noyau) 0,5 km de Voies à Créer (Lotissement) Réalisation du pont Drainage, Collecte de déchets, Préservation de la Nature Extension du Réseau d'Adduction d'Eau Potable extension du réseau</p>

	<p>Zone artisanale</p> <p>Zone commerciale</p>	<p>Abattoir.</p> <p>Equipements touristiques : Hôtels, Sites touristiques (N'Gama et le cumulus).</p> <p>Equipements sportifs et culturels : Terrain de Sports, Stade Omnisports, Centre Culturel municipal, Maison des Arts et de la Culture, Maison des Artisans, Lieux de culte dans les Zones.</p> <p>Equipements culturels : Nouveau Cimetière</p> <p>Equipements de sécurité : Garde Nationale, Camp Militaire, Brigade de Gendarmerie</p>	
PHASE III : 2015-2019	<p>Zones d'Extension de l'Habitat</p> <p>Zone de réserve foncière</p> <p>Zone touristique</p>	<p>Equipements administratifs : SLACAER, Impot, - Operation Peche, Plan et Statistique, Service Local du Développement Social et de l'économie Solidaire.</p>	<p>1,3 km de Voies à Aménager (cimetière- CSR)</p> <p>2,407 km de Voies à Créer (Voie digue)</p> <p>Drainage, Collecte de déchets, Préservation de la Nature</p> <p>Extension du Réseau d'Adduction d'Eau Potable</p> <p>Extension du réseau électrique</p>
PHASE IV : 2020-2024	<p>Zones d'Extension de l'Habitat</p> <p>Zone de réserve foncière</p>	<p>Equipements administratifs : Service de la Jeunesse et des Sports, SOTELMA, - Douane, Locaux pour les Services Techniques de la Mairie</p>	<p>0,5 km de Voies à Aménager (CSR-Route Banguinta)</p> <p>2,7 km de Voies à Créer (Voie de berge)</p> <p>Drainage, Collecte de déchets, Préservation de la Nature</p> <p>Extension du Réseau d'Adduction d'Eau Potable</p> <p>extension du réseau Electrique</p>

VII. RECOMMANDATIONS

L'activité principale des populations de la commune demeure l'agriculture qui est pratiquée par 80%. Elle est suivie par l'élevage et la pêche. Cependant, du point de vue rendement économique l'élevage vient en première position suivi de la pêche.

L'agriculture pour des raisons climatiques se trouve en troisième position. Les produits agricoles sont consommés sur place et ne couvrent pas les besoins pendant toute l'année. C'est de la vente du bétail et de celle du poisson que la population comble le déficit alimentaire annuel.

Vu toutes ces considérations, il faut :

- développer le secteur de la pêche et de ses activités annexes (séchage, fumage et conditionnement du poisson) ;
- aménager dans le cadre de l'agriculture, la plaine « d'allounguel » à sept (7) kilomètres au Nord de la ville de Youwarou ;
- creuser le chenal de « Diyam goudié » qui permet de multiplier et de renforcer les cultures, de diversifier la production agricole ;
- développer la culture du bourgou qui sert non seulement d'alimentation pour le bétail mais sert aussi d'endroit de production des poissons ;
- sensibiliser et informer la population sur la gestion foncière ;
- faire des radiers busés à « Tialga », à « Farcérédji I », à « Farcérédji II », à « Worowel », à « Guindjou » et à « Gnomi » ;
- renforcer le réseau téléphonique ;
- Intensifier les campagnes de reboisement pour freiner l'avancée du désert ;
- surcreuser la mare de « Banica » située à deux (2) kilomètres à l'Ouest de Ouro qui conserve l'eau du fleuve en temps normal jusqu'au mois de mai. Avec le surcreusement elle pourra retenir l'eau pendant les douze (12) mois de l'année et favorisera l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cette mare a une capacité de douze millions (12 000 000) de mètres cubes d'eau ;
- aménager la mare de « Roundé N'Diammi » près de M'Baradou ;
- aménager un quai fluvial au niveau de l'ancien marché.

Il est prévu de :

- renforcer la forêt classée de Tossi ;
- construire une école dans les villages de Koïra, Kangourou et Walado ;
- construire un Centre d'Education pour le Développement (CED) à Enghem.

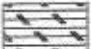
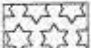



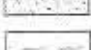
SIGLES ET ABREVIATIONS

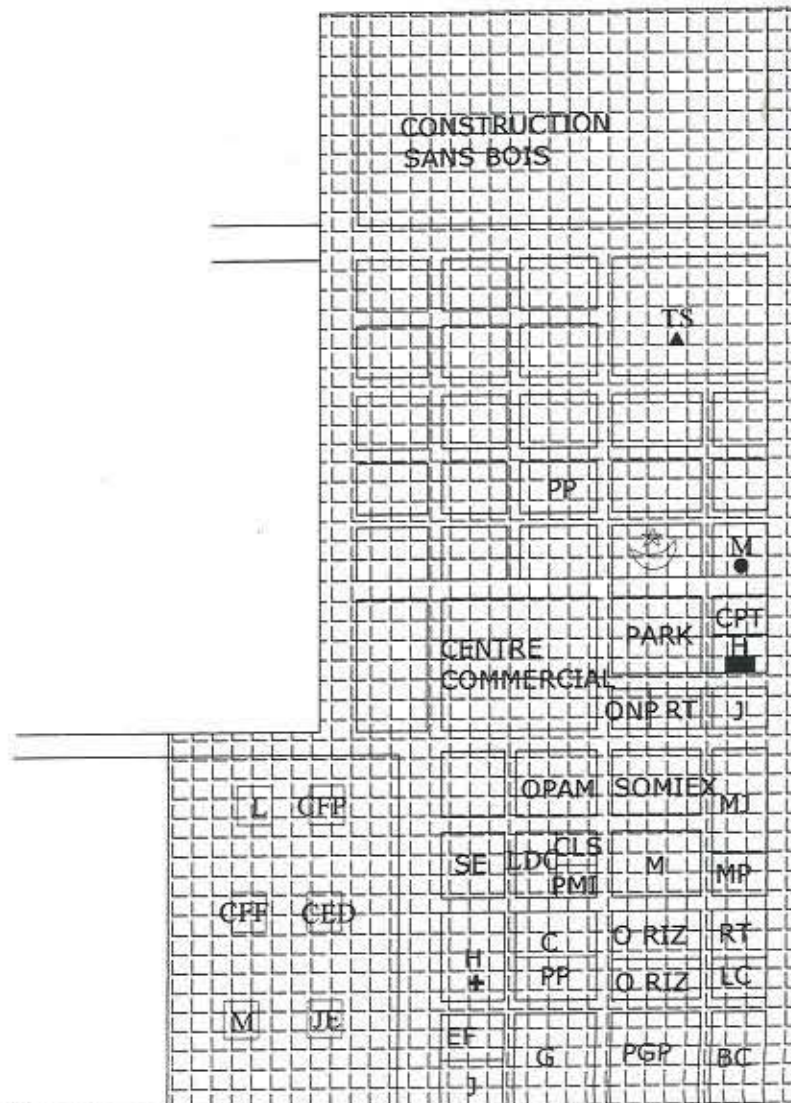
DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
SLACAER : Service Local de l'Appuis Conseil, de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
SLRC : Service Local de la Réglementation et du Contrôle
SLJSAC : Service Local de la Jeunesse des Sports des Arts et de la Culture
CAP : Centre d'Animation Pédagogique
SCN : Service de la Conservation de la Nature
OPAM : Office de Production Alimentaire au Mali
RGPM : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
CAMEC : Caisse d'Epargne pour le Compte de l'Education
ONP : Office Nationale des Postes et Télécommunication
SOTELMA : Société de Télécommunication du Mali
ORTM : Office des Radios et Télévision du Mali
APSLD : Association pour la Protection et la Sauvegarde du Lac Débo
ADY : Action pour le Développement de Youwarou
ONG : Organisation Non Gouvernementale
UICN : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
CSR : Centre de Santé de Référence
CSCOM : Centre de Santé Communautaire
DNSI : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
CED : Centre d'Education pour le Développement

**PLANCHE N°02: CONSTAT-
EVOLUTION DU SITE**

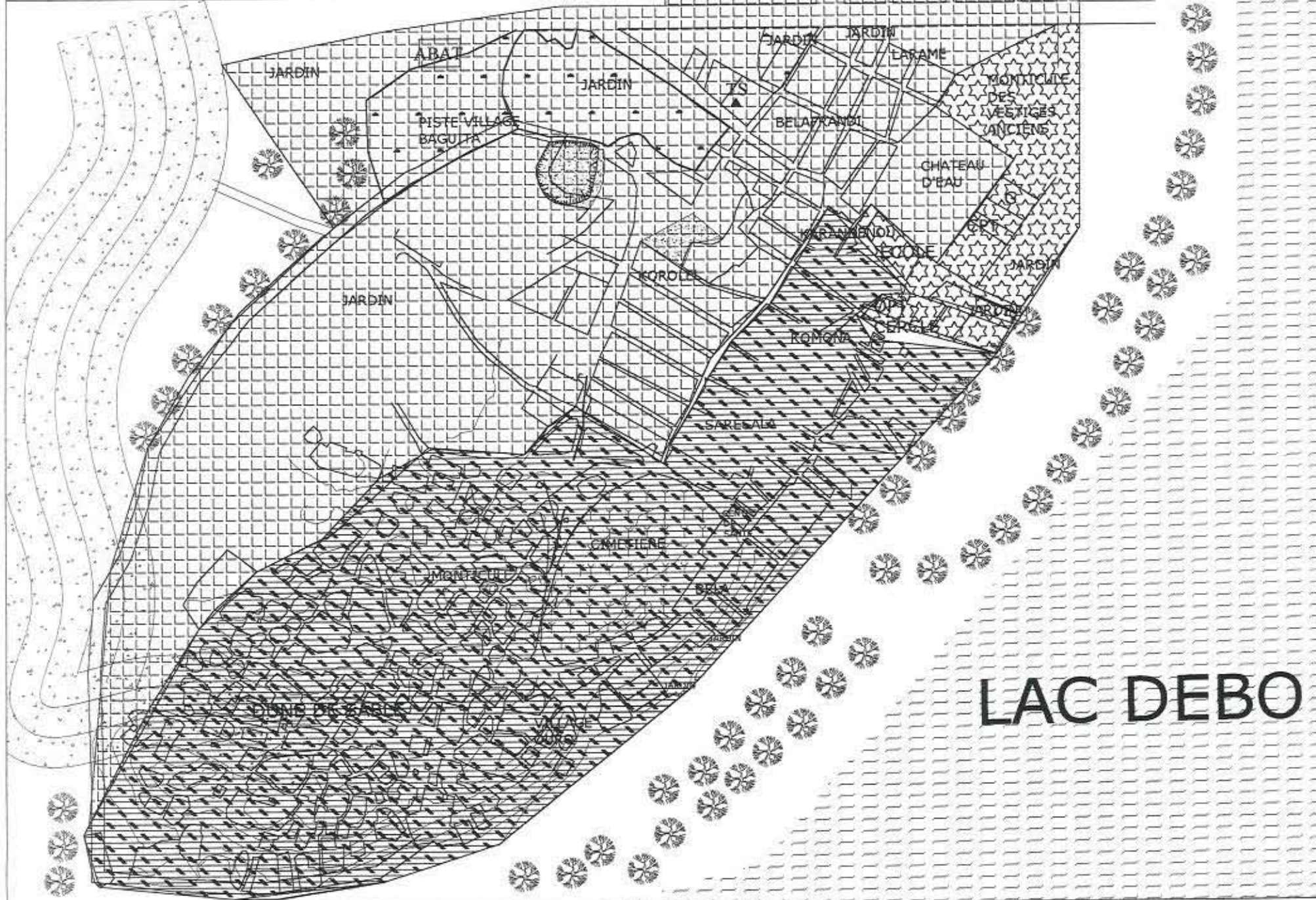
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

LEGENDE

-  OCCUPATION PRE-COLONIALE
-  OCCUPATION COLONIALE
-  OCCUPATION POST-COLONIALE
-  DUNE DE SABLE
-  MARE
-  LAC DEBO







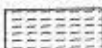
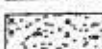
Avril 2005 Echelle: 1/8000

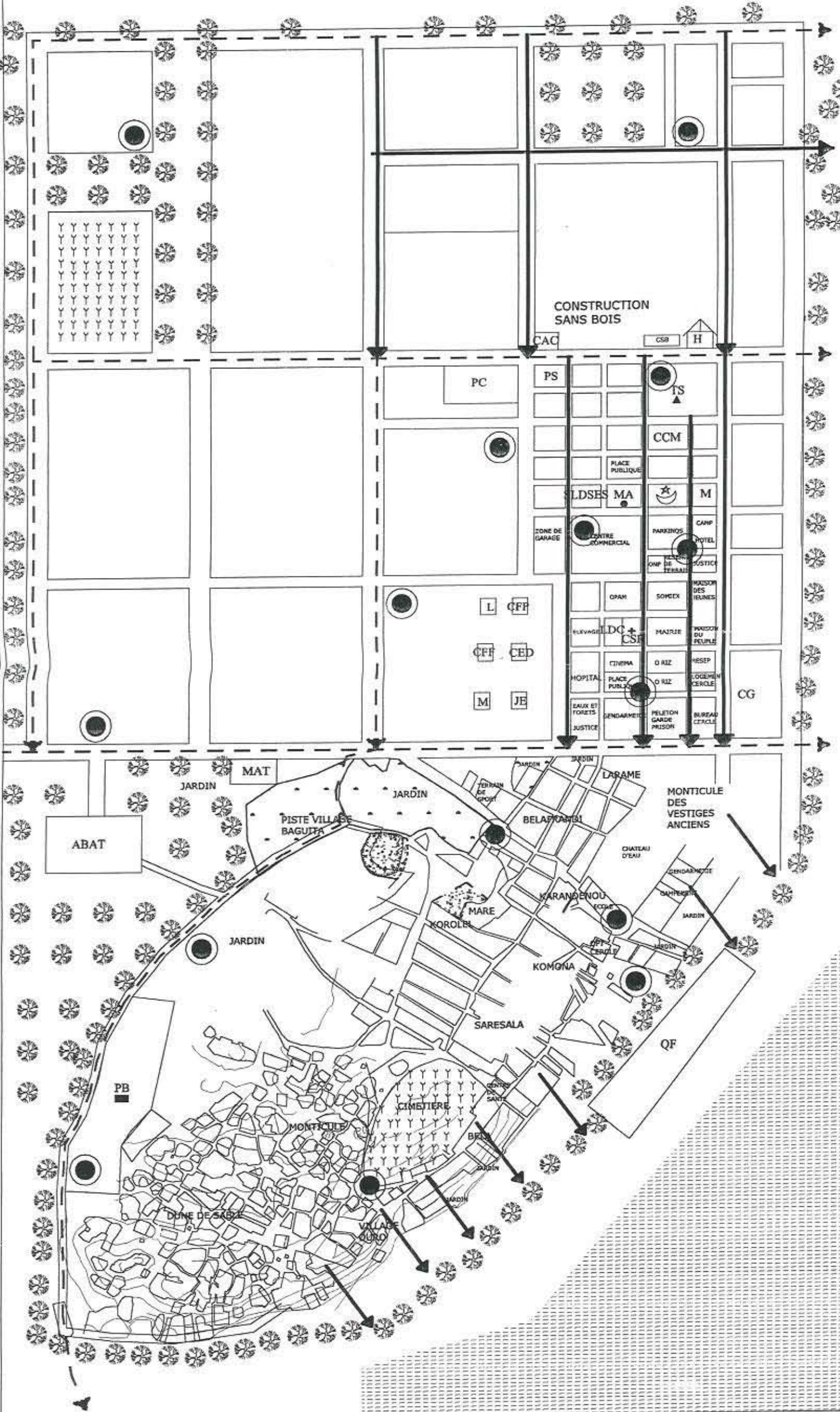


**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

**PLANCHE N°11:
PROPOSITION-
ASSAINISSEMENT**

LEGENDE

-  COLLECTEUR PRINCIPAL
-  CANIVEAUX SECONDAIRES
-  SENS D'ECOLEMENT DES EAUX
-  DEPOT DE TRANSIT
-  LAC DEBO
-  MARE



Avril 2005 Echelle: 1/10000

LAC DEBO

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS

P ICF °12

PROPOSITION- EQUIPEMENTS

LEGENDE

TS	TERRAIN DE SPORT
PB	PARC A BETALES
ABAT	ABATTOIR
L	LYCEE
CFE	CENTRE DE FORMATION FEMININE
CED	CENTRE D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT
M	MADERSA
JE	JARDIN D'ENFANT
☽	MOSQUEE
YYY	CIMETIERE
CAC	COMPLEXE DES ARTS ET DE LA CULTURE
PC	PROTECTION CIVILE
MA	MAISON DES ARTISANTS
PS	PLAN ET STATISTIQUE
CCM	CENTRE CULTUREL MUNICIPAL
CG	CAMP DE GARDE
QF	QUAI FLUVIAL
MAT	MAISON D'ARRET
SLDSES	SERVICE LOCAL DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE
H	HOTEL
LDC	LIEUX DE CULTE
CSR	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE

Avril 2005

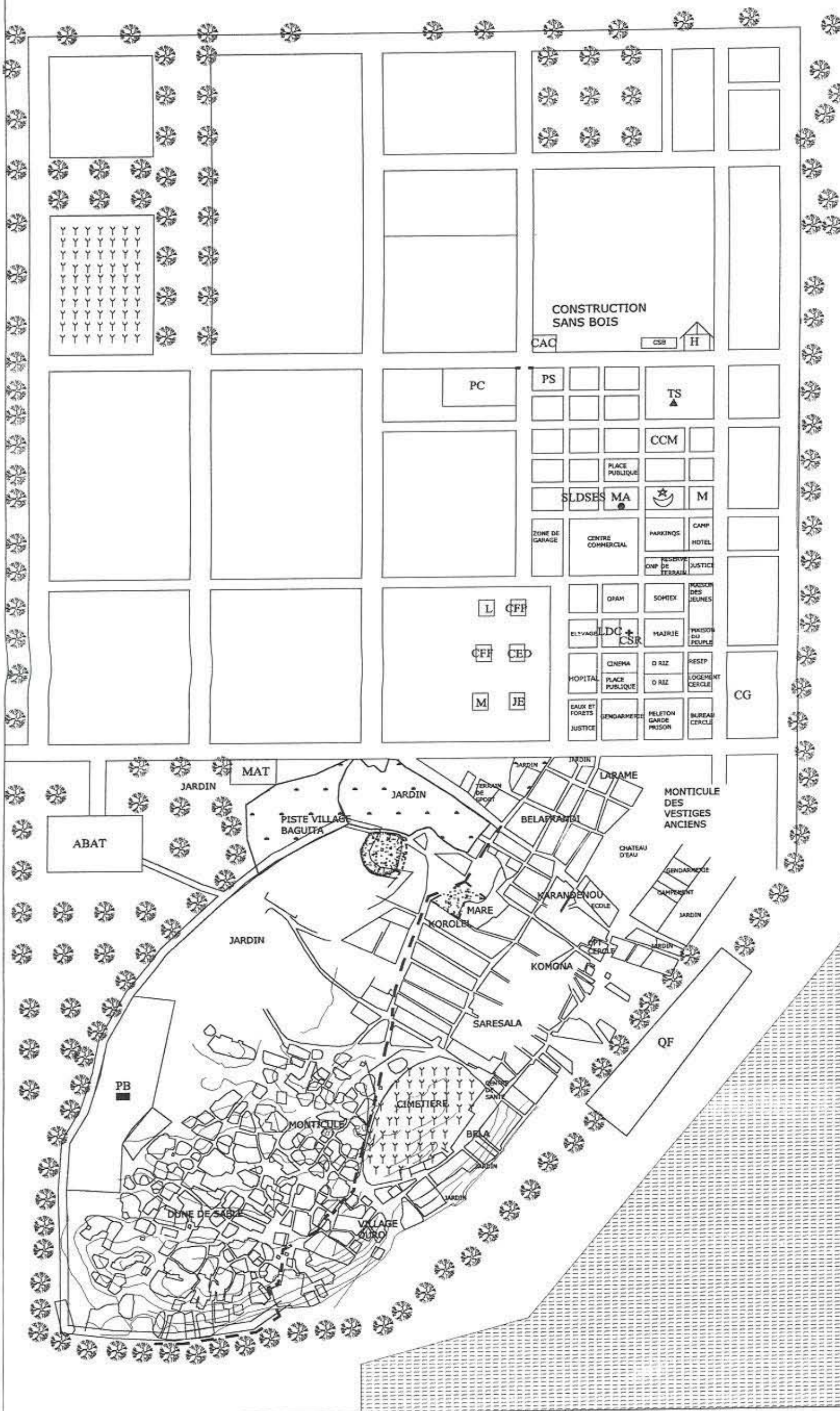
Echelle: 1/10000

LAC DEBO

VERS LERE

NORD

VERS NIAFUNKE



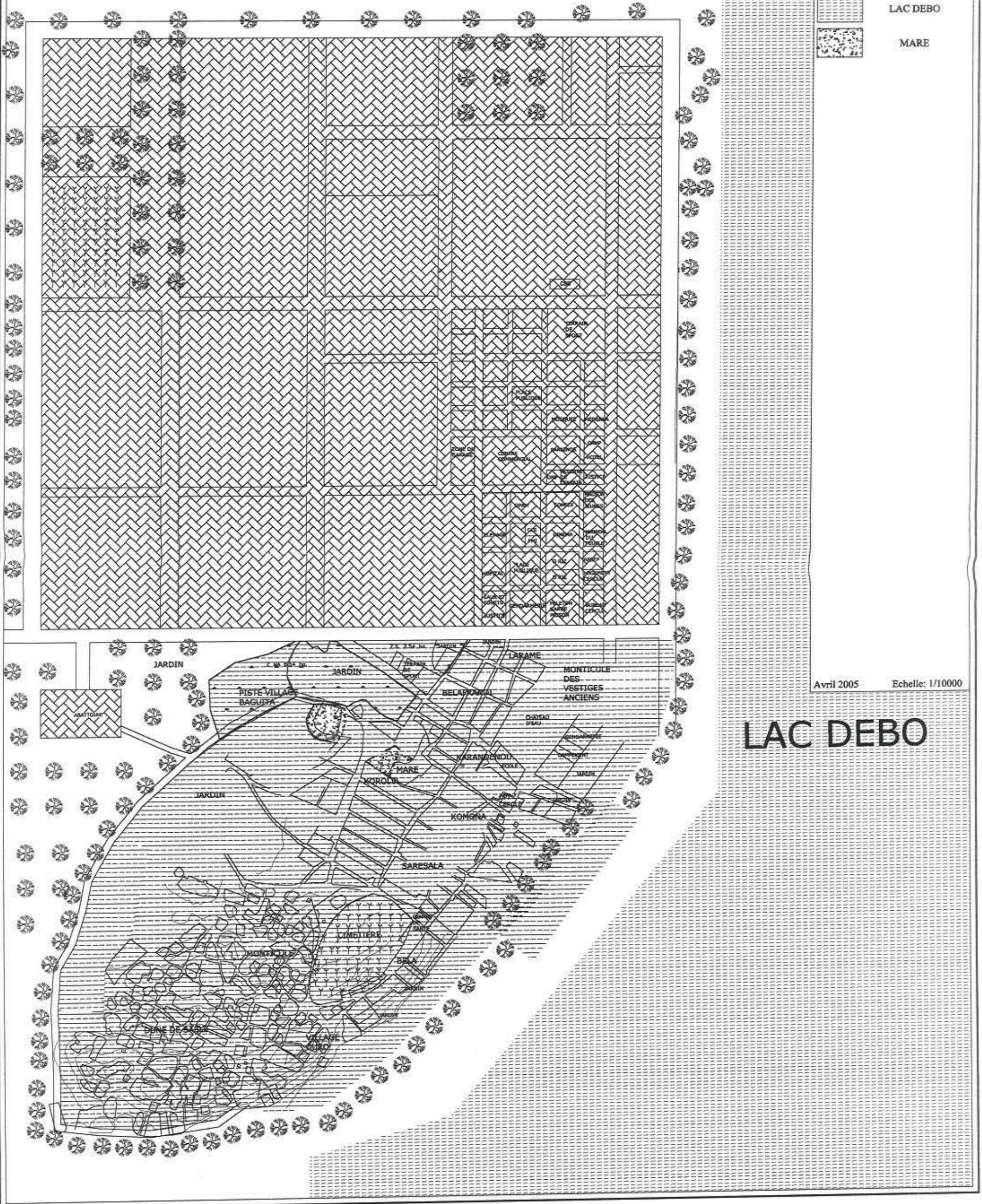
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**



**PLANCHE N°13:
PROPOSITION-ZONE DE
P.U.S**

LEGENDE

	ZONE I
	ZONE II
	LAC DEBO
	MARE



Avril 2005 Echelle: 1/10000

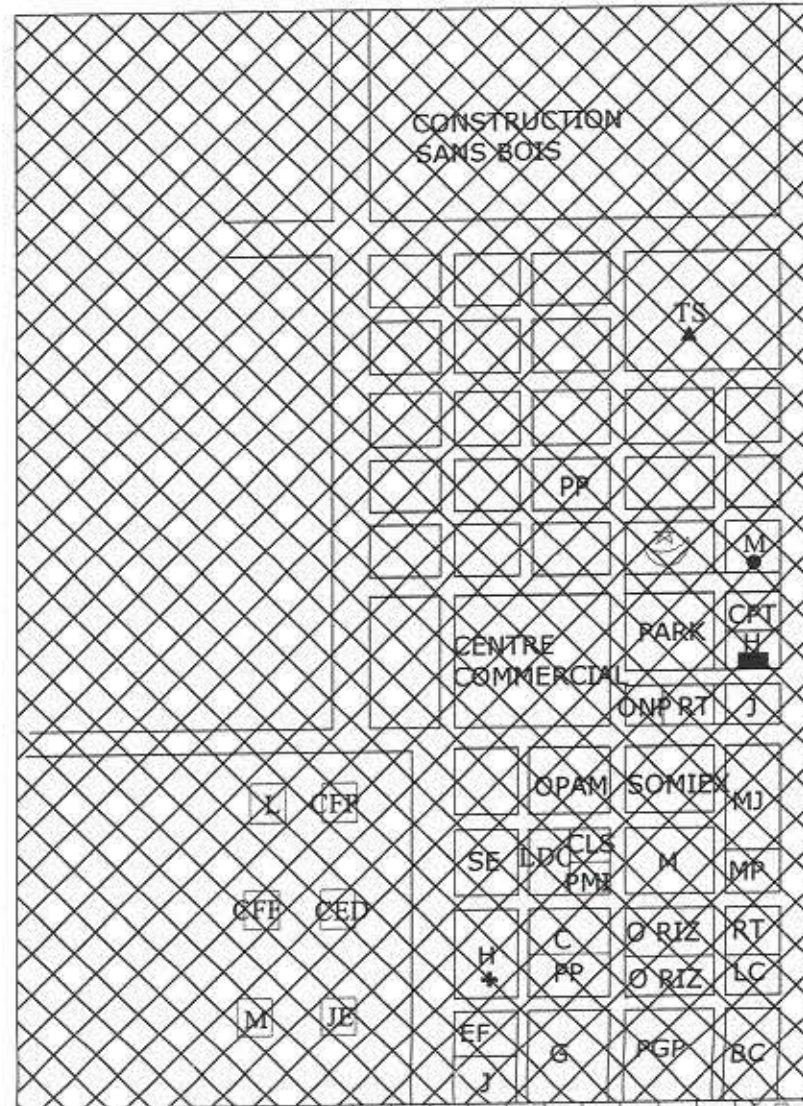
LAC DEBO

**PLANCHE N°03: CONSTAT-
OCCUPATION DU SITE**

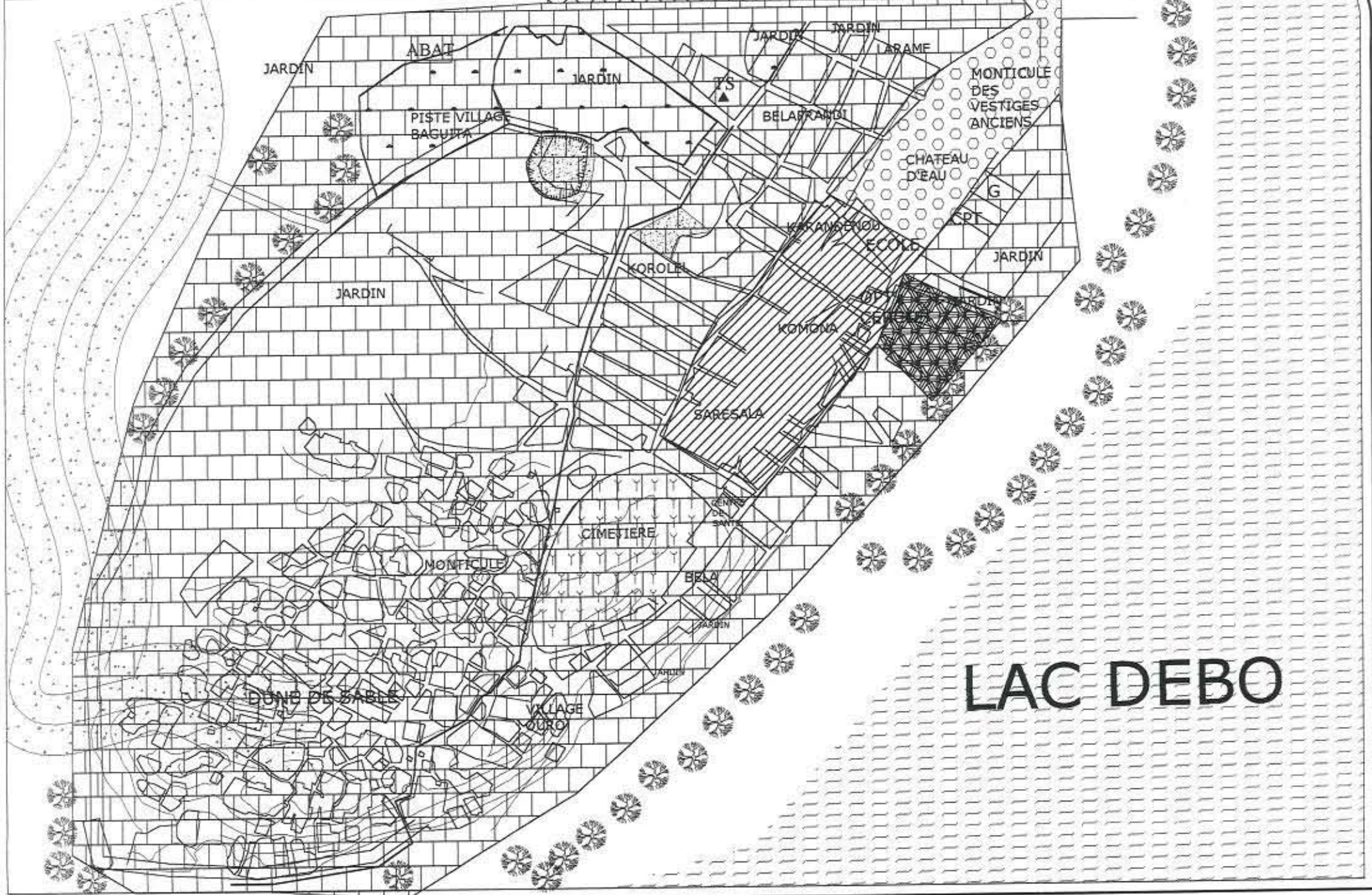
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

LEGENDE

-  ZONE D'HABITAT
-  ZONE DE BUREAUX
-  ZONE COMMERCIALE
-  ZONE BOISEE
-  ZONE ADMINISTRATIVE
-  SITE ARCHEOLOGIQUE
-  LAC DEBO
-  DUNE DE SABLE
-  MARE



Avril 2005 Echelle: 1/8000

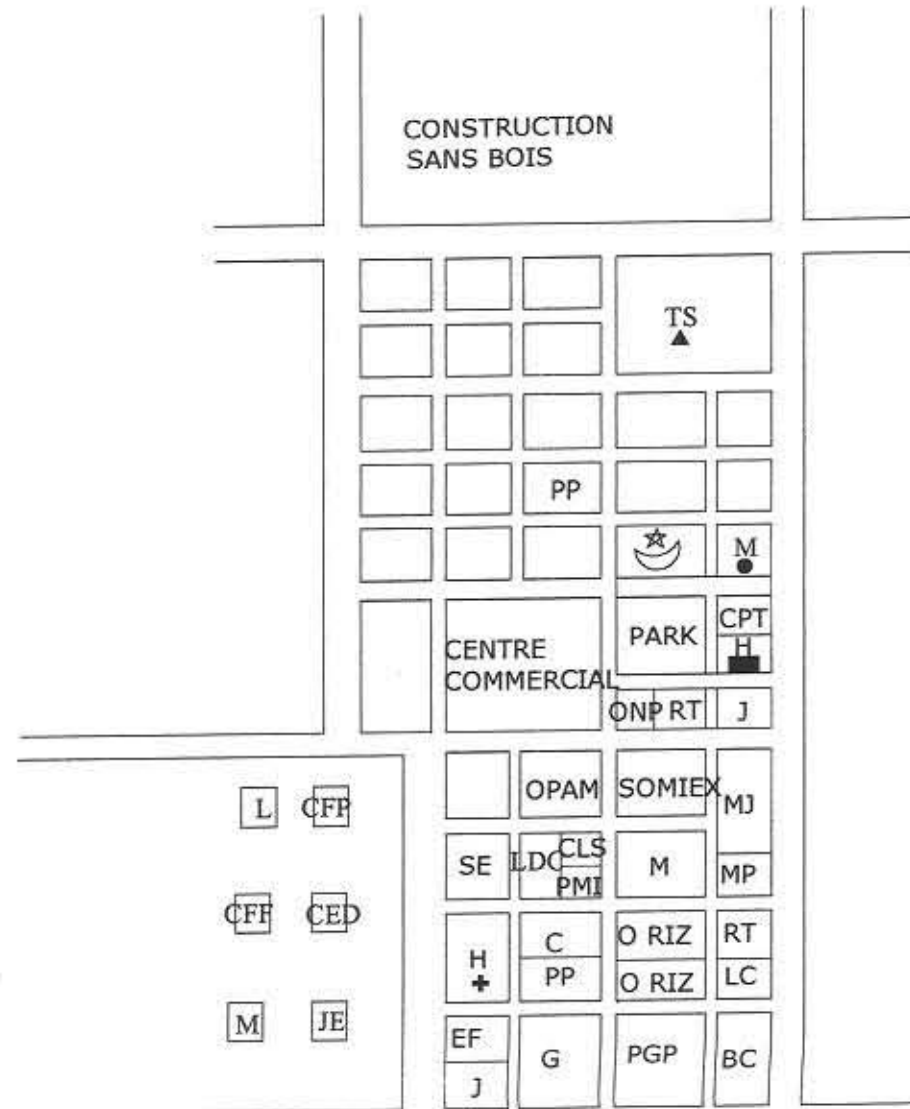


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS

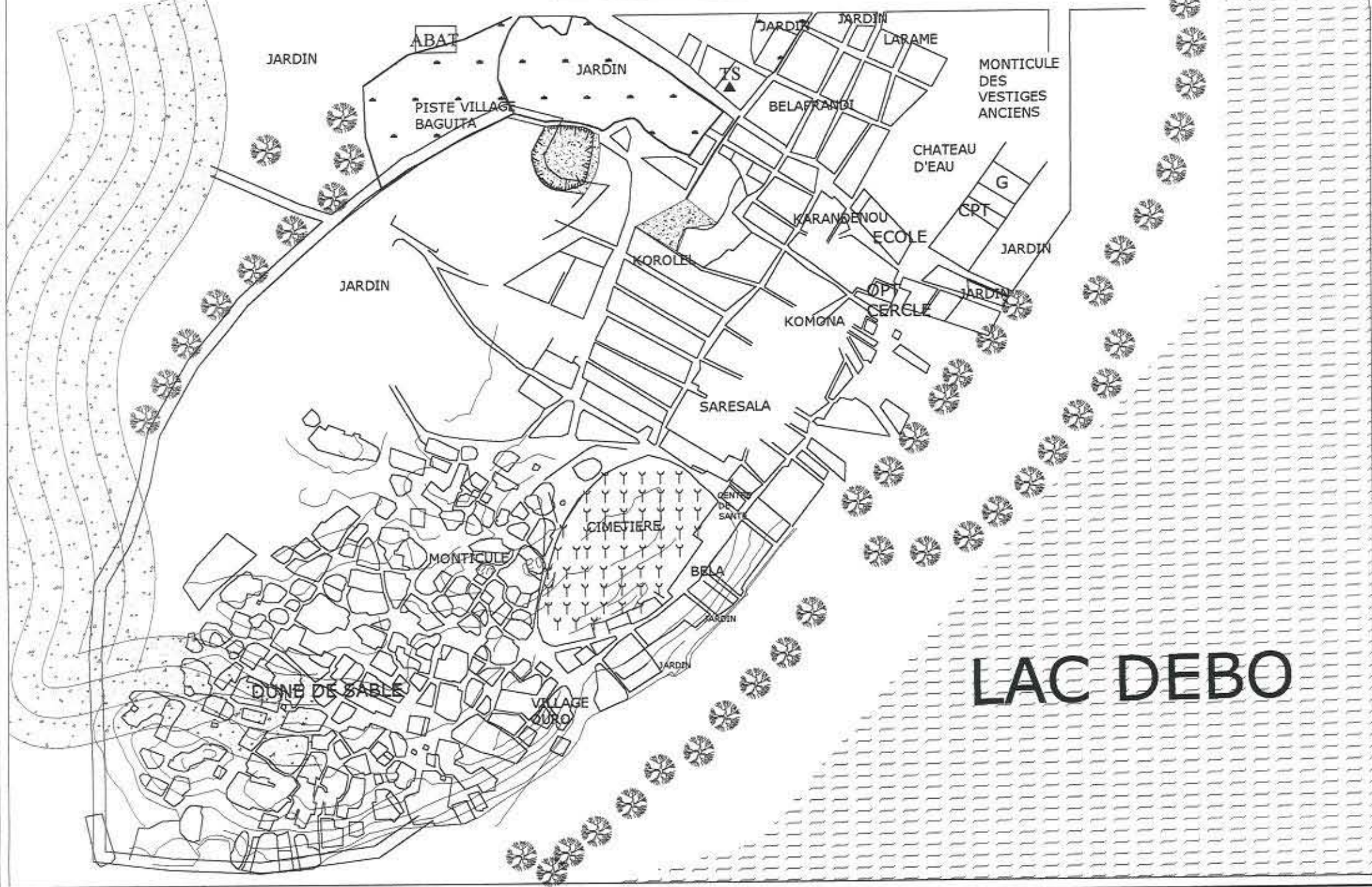
PLANCHE N°04: CONSTAT-
ANALYSE DU SITE ET SES
CONTRAINTES

LEGENDE

-  ZONE BOISEE
-  MARE
-  LAC DEBO
-  DUNE DE SABLE
-  CIMETIERE



Avril 2005 Echelle: 1/8000

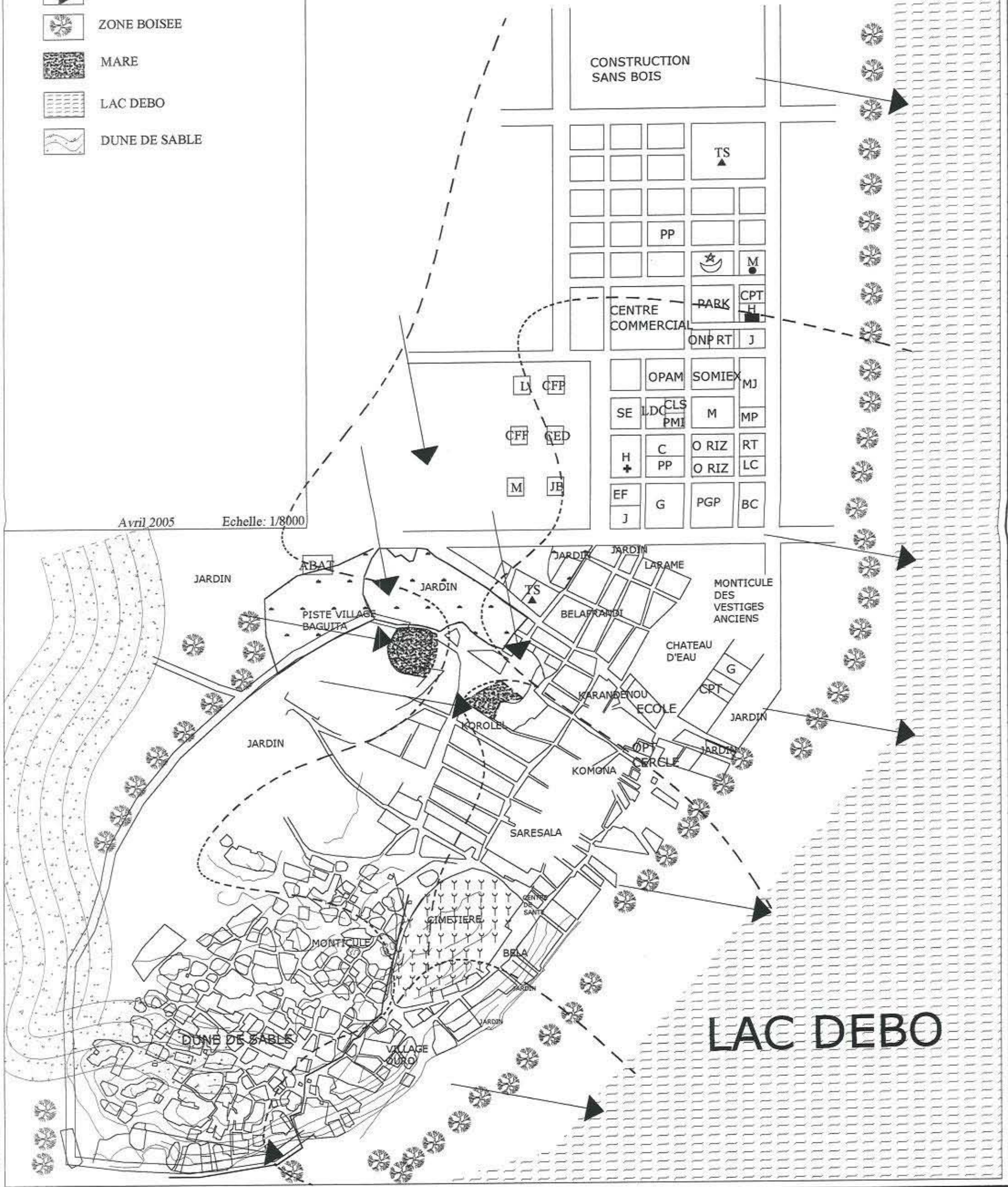


**PLANCHE N°05:
CONSTAT-
DRAINAGE DES EAUX
PLUVIALES**

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

LEGENDE

-  LIMITE DE BASSIN
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  ZONE BOISEE
-  MARE
-  LAC DEBO
-  DUNE DE SABLE




Avril 2005 Echelle: 1/8000

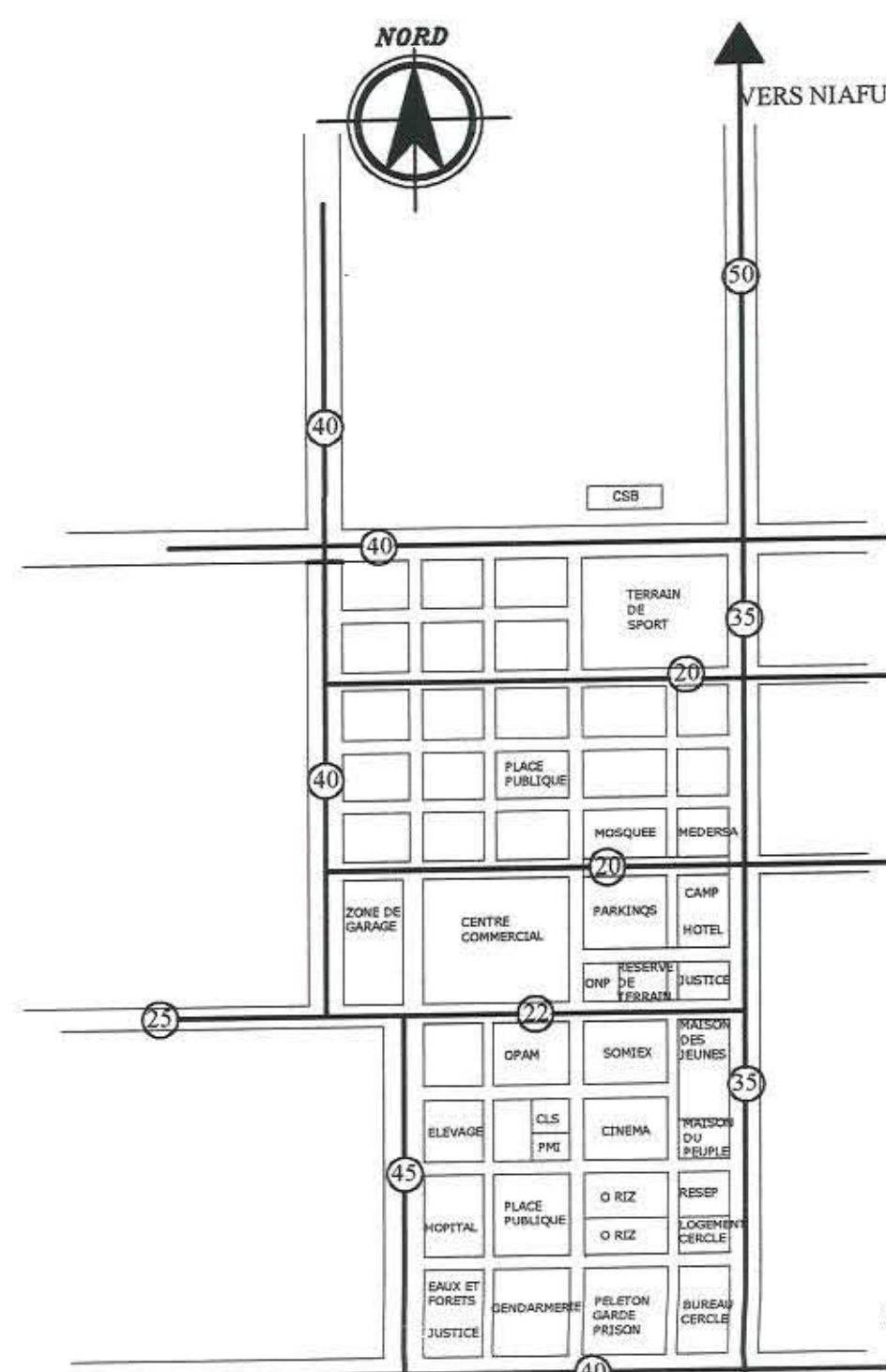
LAC DEBO

**PLANCHE N°06:
CONSTAT-VOIRIE**

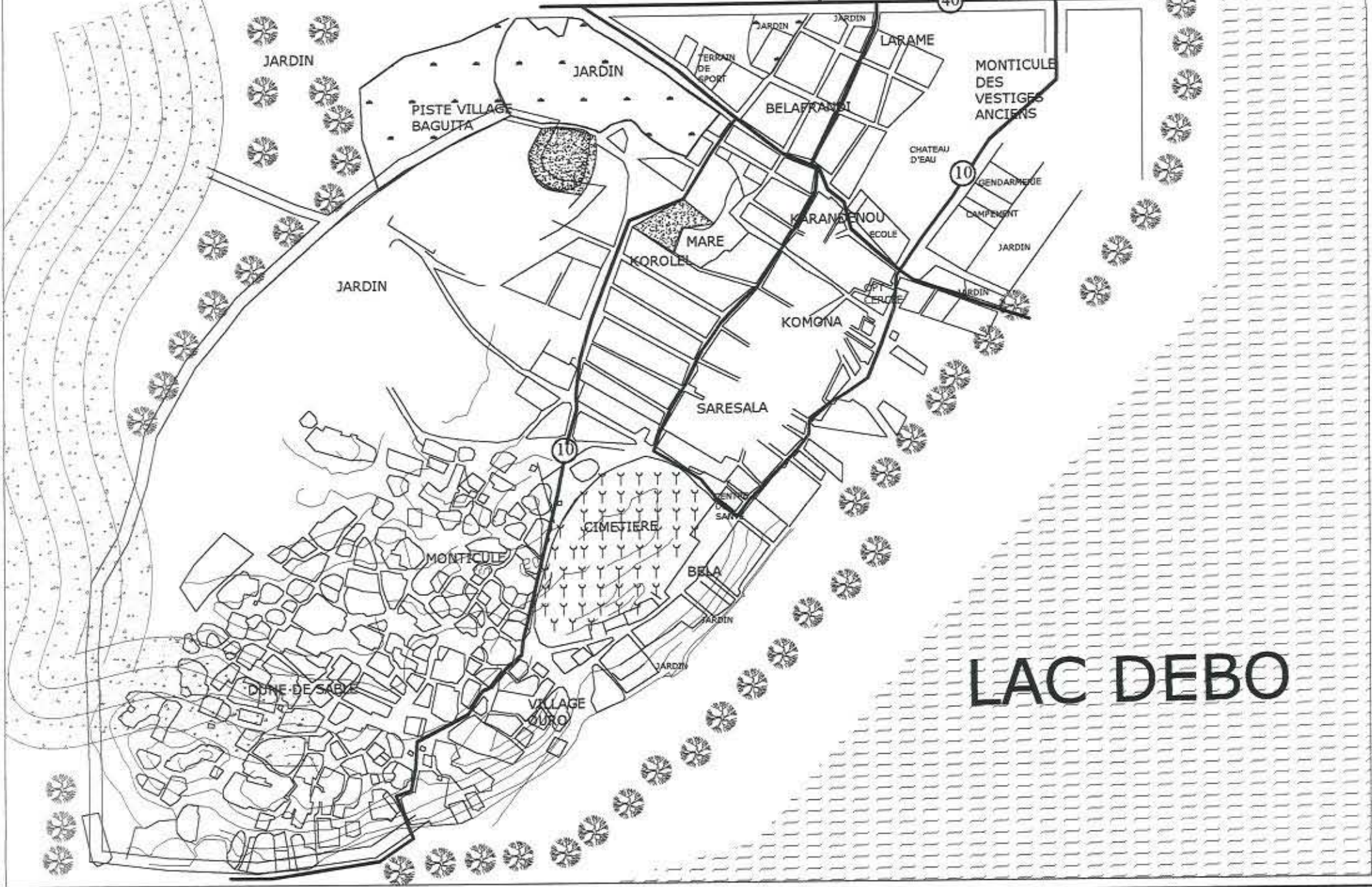
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

LEGENDE

-  VOIES
-  EMPRISE DES VOIES
-  MARE
-  LAC DEBO
-  DUNE DE SABLE



Avril 2005 Echelle: 1/8000



**PLANCHE N°07: CONSTAT-
EAU POTABLE**

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

LEGENDE

-  FORAGE
-  CHATEAU D'EAU
-  CONDUITE D'ADDUCTION
-  CONDUITE DE DISTRIBUTION
-  BORNE FONTAINE
-  VANNES D'ARRET
-  PUIITS A GRAND DIAMETRE
-  MARE
-  LAC DEBO
-  DUNE DE SABLE



CONSTRUCTION
SANS BOIS

TS

PP

M

CENTRE
COMMERCIAL

PARK

CPT

H

ONP RT

J

L CFP
CFP CED
M JE

OPAM

SOMIEX

MJ

SE

LDC

CLS

M

PMI

M

MP

H

C

O RIZ

RT

+

PP

KF2

LC

EF

G

De90

BC

J

De90

KF1

Avril 2005 Echelle: 1/8000

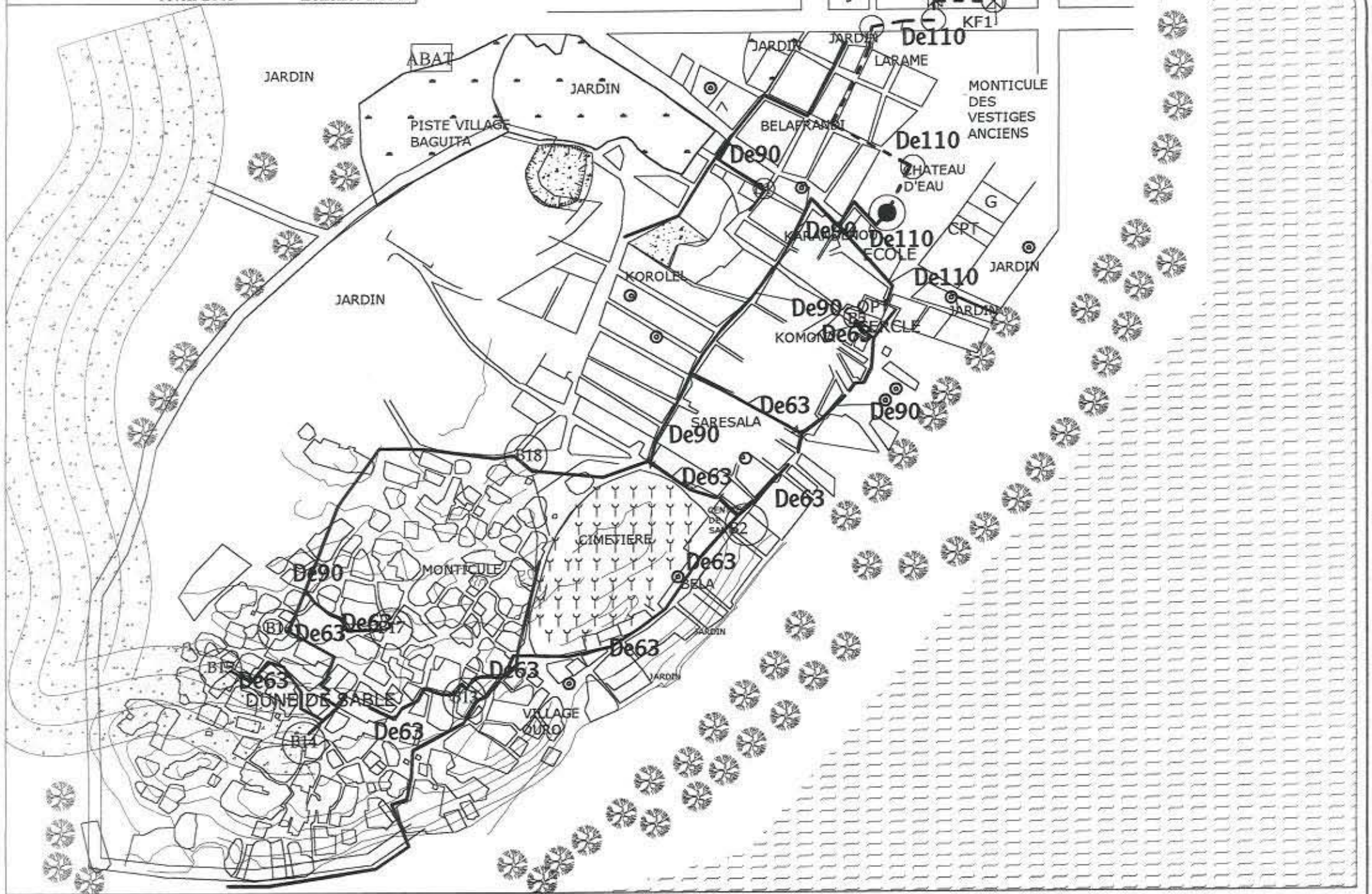


PLANCHE N°08: CONSTA1-EQUIPEMENTS

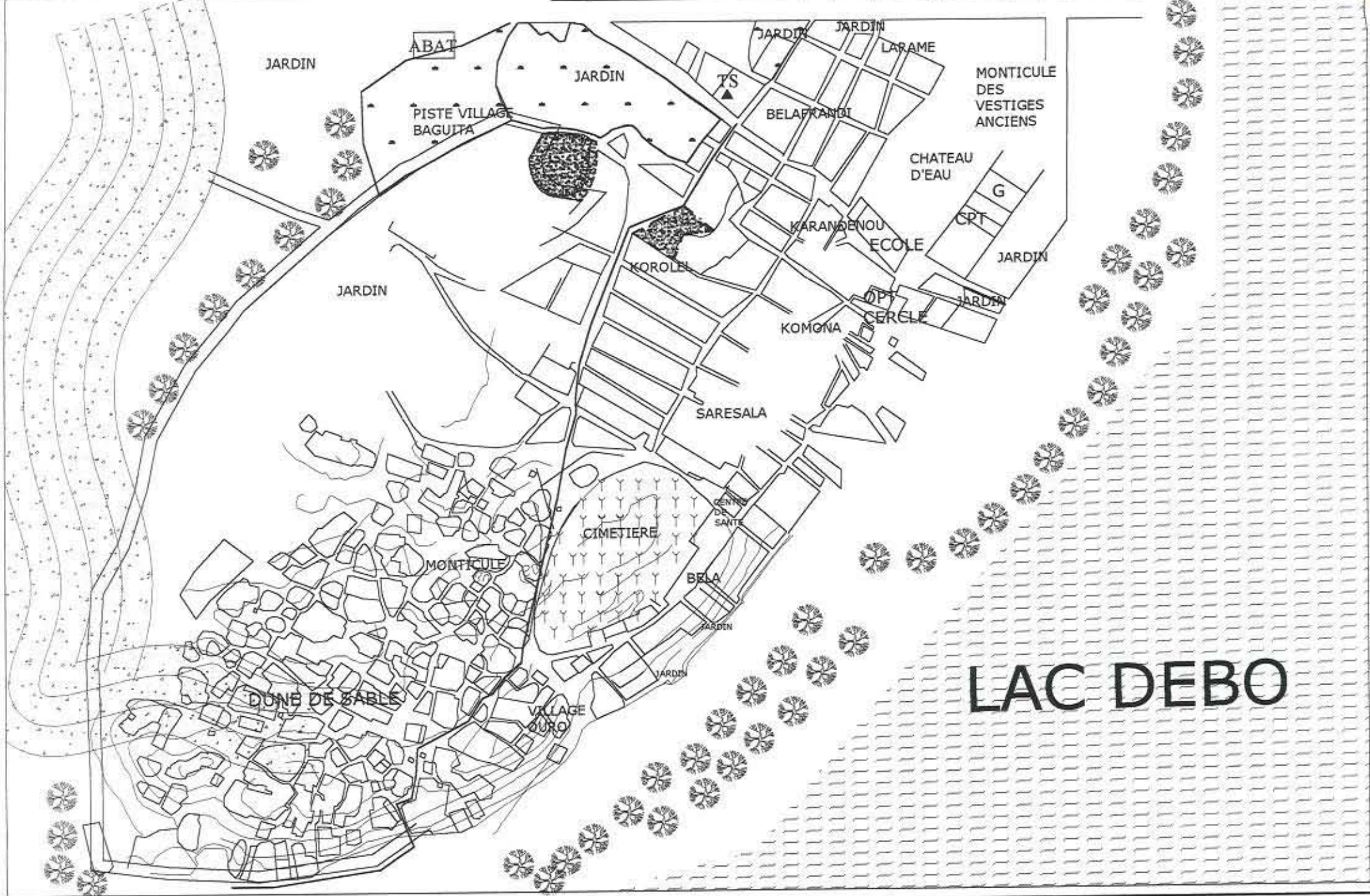
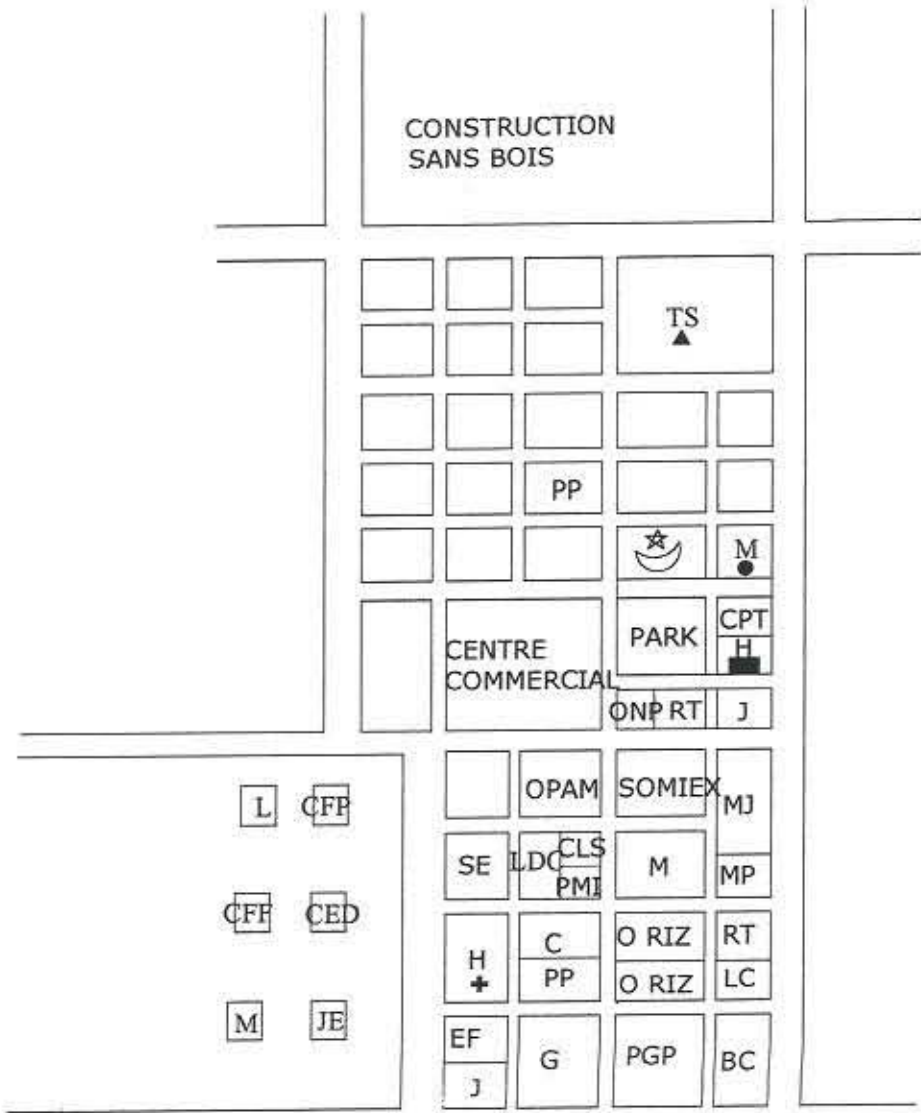
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS

LEGENDE

- TS TERRAIN DE SPORT
- MJ MAISON DES JEUNES
- ABAT ABATTOIR
- L LYCEE
- CFE CENTRE DE FORMATION FEMINIME
- CED CENTRE D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT
- M MADERSA
- JE JARDIN D'ENFANT
- MOSQUEE
- CIMETIERE
- MP MAISON DU PEUPLE
- LC LOGEMENT CERCLE
- H HOPITAL
- PP PLACE PUBLIQUE
- M MAIRIE
- PGP PELETON-GARDE-PRISON
- CPT CAMPMENT
- BC BUREAU CERCLE
- G GENDARMERIE
- H HOTEL
- RT RESERVE DE TERRAIN
- EF EAUX ET FORETS
- SE SERVICE D'ELEVAGE
- PARK PARKINGS
- C CINEMA
- OPT OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
- LDC LIEUX DE CULTES
- DUNE DE SABLE
- LAC DEBO
- MARE

Avril 2005




Echelle: 1/8000

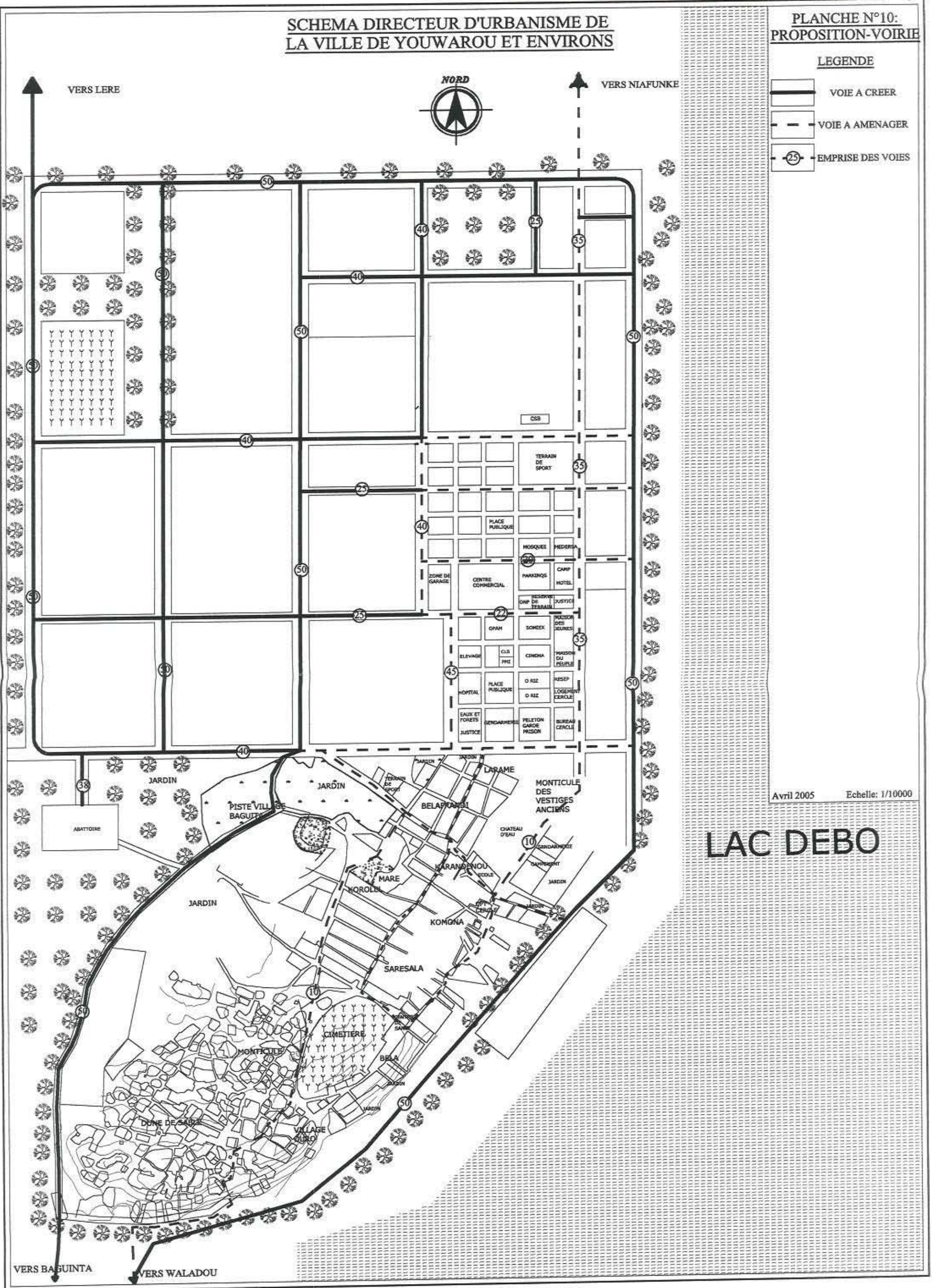


**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YOUWAROU ET ENVIRONS**

**PLANCHE N°10:
PROPOSITION-VOIRIE**

LEGENDE

-  VOIE A CREER
-  VOIE A AMENAGER
-  EMPRISE DES VOIES



Avril 2005 Echelle: 1/10000

LAC DEBO

VIII ANNEXES

DU GOUVERNEMENT
DES - DES

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT,
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

1 0 3 4

ARRETE INTERMINISTERIEL N°04/MDEAFH-MATCL- DU

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
A L'ELABORATION, DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME
DES VILLES DE NARA, NIENA, YOROSSO, MARKALA, TOMINIA,
BOUREM, GOURMA-RHAROUS, YOUWAROU, TONKA ET DIA ET
DES PLANS D'URBANISME SECTORIEL DE LA VILLE DE MOPTI.**

LE MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes
au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniel
et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°02-496/P-RM du 16 Octobre 2002 modifié, portant
nomination des membres du Gouvernement.

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à
l'élaboration, des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Nara,
Niéna, Yorosso, Markala, Tominia, Bourem, Gourma-Rharous, Youwarou,
Tonka et Dia et des plans d'urbanisme sectoriel de la ville de Mopti sont
déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

DELIBERATION N° 03 /C.C./YOUWAROU

Portant adoption ~~du schéma~~ du schéma Directeur d'urbanisme de la Commune Rurale de Youwarou dans son projet dressé par le Bureau d'Etudes la soudanaise

Le Conseil Communal de la Commune Rurale de Youwarou, régulièrement convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans l'enceinte du CSCOM de Youwarou.

- Date de convocation du Conseil: le 22 Octobre 2004.
- Ordre du jour: adoption du schéma d'aménagement et d'urbanisme de la Commune de Youwarou.
- Nombre de Conseillers en service:.....27
- Nombre de Conseillers présents ou représentés. 15
- Nombre de Conseillers absents:.. 2 ..
- Nombre de votants:..... 15 ..
- Pour:..... 15 ..
- Abstention:..... 0 ..

Le quorum étant atteint le conseil a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur: Guimba Amadou Bah en présence de Monsieur Aly BOCOM, Secrétaire Général, Secrétaire de séance.

- VU la Constitution de la République du Mali ;

VU la Loi 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les Conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales.

VU la Loi n° 95-034 du 1^{er} Avril 1995, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali.

VU le Procès-verbal de séance en date du 22- Octobre 2004

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE:

ARTICLE 1^{ER}: Le Conseil constate que le schéma a pris en compte toutes les préoccupations des populations de la Commune pour une période de 20 ans.

ARTICLE 2: Est adopté le schéma Directeur d'urbanisme ~~de la Commune Rurale de Youwarou~~ de la Commune Rurale de Youwarou dans son projet dressé par le Bureau d'Etudes la soudanaise

ARTICLE 3: La présente délibération sera enregistrée au registre des délibérations publiées partout où besoin sera.

Délibéré à Youwarou, le 22/10/2004

LE MAIRE DE LA COMMUNE

GUIMBA AMADOU BAH

Ont signé, la présente délibération portant adoption du
Schéma Directeur XXXXXXXXXXXX d'urbanisme de la commune rurale
de Youwarou dans son projet dressé par le bureau d'Etudes la soudanaise

LES CONSEILLERS

- 01 - Guimba Amadou BAH: _____
- 02 - Sékou TRAORE: _____
- 03 - Manadou MOUNKORO: _____
- 04 - Demba KONTA: _____
- 05 - Nouhoum Tié TIAO: _____
- 06 - Mme TRAORE Mariam DJIGUI: _____
- 07 - Bouba Kola THIAO: _____
- 08 - Mahanane I. TRAORE: _____
- 09 - Ibrahima YATTARA: _____
- 10 - Bouba Hadia GAKOU: _____
- 11 - Malick A. N'DOURE: _____
- 12 - Baba KASSE: _____
- 13 - Hamadi Yoro BOCOUM: _____
- 14 - Badji Hamadou CISEE: _____
- 15 - Fatoumata KONTA: _____
- 16 - Amadou Djounou BOCOUM: _____
- 17 - Sékou SARR: _____

Délibéré à Youwarou, le 22 Octobre 2004.

--- --
-- -- -- --
-- :- DECISION 11°016 /P-CY :-

Portant Approbation de Délibération relative au Schéma
DirecteurXXXXXXXXXXXXXXXXX et d'urbanisme de la Commune
Rurale de Youwarou.

LE PREFET DU CERCLE DE YOUWAROU

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n° 93-008/AN-RM du 11 Février 1993 déterminant les Con-
ditions de nomination de la Libre Administration des Collecti-
vités Territoriales ;
- VU la Loi n° 95-034/AN-RM du 12 Avril 1995 portant Code des Col-
lectivités Territoriales en République du Mali ;
- VU la Loi n° 96-051 /AN-RM du 16 Octobre 1996 déterminant les
ressources fiscales des communes ;
- VU le Décret n° 95-210/P-RM du 30 Mai 1995 modifié déterminant
les Conditions de nomination et les attributions des Représ-
sentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
- VU la Lettre _____
- VU la B.E. n° 03/CR4 du 22/10/04

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : Est approuvée la délibération n° 03 /CR4 -
portant adoption du schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme
de la Commune Rurale de Youwarou.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et
communiquée partout où besoin sera.

Youwarou, le 22 Octobre 2004

AMPLIATIONS :

- Maire intéressé.....1
- G.R.M.....1/PCR
- Sous-Prefet Youwarou.....1
- Archives/Chronos.....1

P/LE PREFET, *po*
[Signature]



MOUSSA BA
ADMINISTRATEUR CIVIL

-- /) ROCES - VERBAL

De Session Extraordinaire du Conseil
Communal de Youwarou en Date du 22/10/2004.

L'An Deux ^{mille} Quatre et le 22 Octobre à 10 Heures s'est tenue dans l'en-
ceinte du CSCOM de Youwarou la session extraordinaire du Conseil Commu-
nal de Youwarou sous la présidence de Monsieur Guimba Amadou BAH, Maire
de la Commune.

Etaient présents les experts du Breau d'Etudes la Soudanai-
se, le Directeur Régional de l'Urbanisme de Mopti, le Secré-
taire Général de la Commune et les Conseillers Communaux
présents dont les noms suivent :

- 01 - Guimba Amadou BAH
- 02 - Mamadou MOUNKORO
- 03 - Demba KONTA
- 04 - Nouhoum Tié TIAO
- 05 - Mahamadou I. TRAORE
- 06 - Mme TRAORE, Marian DJIGUI
- 07 - Bouba Kola THIAO
- 08 - Ibrahima YATTARA
- 09 - Malick A. N'DOURE
- 10 - Hamadi Yoro BOCOUM
- 11 - Badji Hamadoun CISSE
- 12 - Amadou Djounou BOCOUM
- 13 - Sekou Traoré
- 14 - Boubou Gachou
- 15 - Fatoumata Konté
- 16 - _____

ETAIENT REPRESENTES :

- 1 : _____
- 2 : _____
- 3 : _____

ETAIENT ABSENTS :

- 1 : Baba Kasse
- 2 : Sekou Sarr
- 3 : _____

ORDRE DU JOUR

- Examen et adoption du schéma Directeur d'urbanisme de la Commune Municipale de Youwarou par le Bureau d'Etudes la SOUDANAISE

La séance est ouverte à _____ Heures

Les Experts du Bureau d'Etudes la Soudanaise : GAOUSSOU TRAORE, Yaya DEMBELE et Békou DEMBELE, ont défini la méthodologie adoptée et les principales conclusions issus du ~~seminaire~~ séminaire-atelier.

Le Maire a commencé par rappelé l'ordre du jour, les conseiller l'ont adopté à l'unanimité. En suite le Maire a présenté: _____

2 - ZONE D'ACTIVITES ET DE GRANDS EQUIPEMENTS:

Parmi les grandes actions retenues il ya entre autre :
La réhabilitation des services administratifs, la création de zone de bureau, centre commercial, zone scolaire, zone d'habitat, d'un complexe Touristique, d'un abattoir, d'une zone de petites industrie d'une zone de Douanes Hydrocarbure et entrepôts, d'une zone de réserve foncière et d'une zone d'habitat programmée.

3 - VOIRIE RESEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

Il a été proposé l'aménagement des pistes, l'aménagement et la création de voirie urbaine, l'aménagement des mares notamment la mare de N'Gana et la création des collecteurs, l'aménagement des berges du fleuve, le renforcement du réseau d'adduction d'eau, la réalisation d'un réseau téléphonique, création des forages dans les villages voisins de la commune, création de puits à grand diamètre, la création d'une ceinture verte autour de la ville et le renforcement des espace boisées existants. Enfin lutté contre l'érosion et l'ensablement.

Liste de presence du 14-10-2004

Nom	Prénom	Service	Emmangement
1/ Cissé	Sadou	Jeunesse + Presse	
2/ Dembélé	Abdel Kader	SLACRER	
3/ Bocoum	gouro	Statistique	
4/ Kassambara	Abdoulaye	conseil cercle	
5/ Daou	Amadou	Opération Pêche	
6/ Thaore			
7/ Douyou	Elfon	Mairie	
8/ Bâ	Imarou	Cercle	
9/ Mamadou M.	Moussa	Cercle	absent
10/ N' Doure	Moussa	Mairie	
11/ Bâ Kouyate	Moussa	chef de village	
12/ Blamadi yoro	Halik	jeune homme	
13/ Thaore	Housseyn	Personne ressources.	
14/ Thiaco	Yero Bocoum		
15/ Thaore	Mariam	CAP	
16/ Sano	Souf Amine	chef de village	
17/ Dagnalo	Nana Thiaco	Homboure	
18/ Thaore	Alhassane	chargé de programmation	
19/ Bocoum	Amadou	Comptes et Réglementation	
20/ Bagoyogo Cissé	Alhamane	Impôt	
21/ Diabite	Yayo	Représentants	
22/ Konta	Paul esse.	ONG	
23/ Sedibe	Paul esse.	chambre d'agriculture	
		ORTN	
		garde National	
		Association Pêcheurs	
		Associat ^o Commerçants	

1 om
 24 Yaillang
 25 Keita
 26 Toure
 27 Bilancoro
 28 Dumarou
 29 Traore
 30 Diarra
 31 Baïga
 32 Thiao

Prénan
 Souy
 Namaron
 Dahamane
 Zamoye
 Haïga
 Ismaïls
 Kinguidé
 Bahé
 Nonhoum Tlé

Service
 Transporteur
 gendarmerie
 Nationale
 Associat° des
 artisans
 Radio Privé
 CAP
 Cse
 Energie
 Associat° des
 Jeunes
 Personne Ress

Emmanagement
~~SORT~~
 D'ooj





